



ECOLOGIE – ECONOMIE – EDUKATIOUN
Programme électoral 2009

déi
gréng

GRAD ELO!

ECOLOGIE – ECONOMIE – EDUKATIOUN ÄREN DON* GRAD ELO!

Ennerstëtzt eis Walkampagn
CCPL IBAN LU85 1111 1204 2043 0000

déi gréng
1, rue du Fort Elisabeth
L-1463 Luxembourg
greng@greng.lu

Tél: (+352) 27 48 27-1
Fax: (+352) 27 48 27-22
www.greng.lu

Conformément à la loi sur le financement des partis politiques, les dons en provenance d'une société ou d'une association de même que les dons anonymes sont interdits. Chaque parti doit déposer auprès de la Chambre et du Ministre d'Etat un relevé des donateurs ayant versé plus de 250 Eur par an.



Mixed Sources

Product group from well-managed
forests and recycled wood or fiber

www.fsc.org Cert no. SGS-COC-004883
© 1996 Forest Stewardship Council

Sommaire

Préambule	7	2. Climat, énergie et environnement	21
Un fondement durable pour le Luxembourg	7	2.1 Protéger le climat, préserver nos ressources, saisir les opportunités	21
1. Économie et finances	13	2.2 Protéger l'environnement et la santé des êtres humains	23
1.1 L'économie de marché verte assure la durabilité et la justice sociale	13	3. Agriculture et protection de la nature	27
1.2 Vers une diversification économique	14	3.1 Agriculture et alimentation	27
1.3 Stabiliser les systèmes financiers	15	3.2 Protection de la nature	28
1.4 Mettre en place un meilleur cadre économique	15	3.3 Protection des animaux	29
1.5 Mieux planifier la place économique	16	4. Développement spatial et nouvelle mobilité	31
1.6 Une politique financière prudente axée sur l'avenir	17	4.1 Mobilité et aménagement du territoire	31
1.7 Un programme conjoncturel pour le climat	17	4.2 Renforcement des communes	32
1.8 Pour un régime fiscal équitable	17	4.3 Politique du logement au Luxembourg	34
1.9 Réintroduction du système d'indexation	18		
1.10 Les instruments de la politique de l'emploi	19		
1.11 Conditions de travail et politique salariale	19		

5. Éducation et formation	37	9. Une sécurité sociale solidaire	63
5.1 Ecole et formation professionnelle	37	9.1 Prévention, transparence et qualité: les conditions d'une politique de santé efficace	63
5.2 Université et recherche	40	a) La santé de l'assuré au centre des soins médicaux	63
6. Politique familiale verte	43	b) Les médecins généralistes en tant qu'accompagnateurs et conseillers du patient	64
6.1 Familles	43	c) Politique de prévention et médecine de l'environnement: deux piliers d'une politique de santé efficace	64
6.2 Droits des enfants et protection de la jeunesse	44	d) Système hospitalier: transparence, coordination et actions ciblées	66
6.3 Jeunesse	46	e) Psychiatrie	66
6.4 Un nouveau contrat inter-génération	47	f) Accès égal de toutes les personnes nécessitant des soins à des services de haute qualité de l'assurance-dépendance	67
6.5 Les personnes à besoins spécifiques	48	g) Démocratisation du système de santé	67
7. Société et politique	51	h) Services d'urgence	67
7.1 Démocratie	51	9.2 Garantir le système de pension luxembourgeois	68
7.2 Égalité entre couples hétéro- et homosexuels	52	a) Un système public de retraite sûr	68
7.3 Prostitution	53	b) Invalidité	68
7.4 Etat et églises	54	c) Âge de la retraite	69
7.5 Soins palliatifs et euthanasie active	55	d) Le droit à une pension individuelle	69
8. Justice, immigration et asile	57	9.3 Prévention de la toxicomanie et politique en matière de drogues	69
8.1 Justice et libertés fondamentales	57		
8.2 Immigration, politique linguistique et politique d'asile	59		

10. Gender Mainstreaming: une qualité de vie pour hommes et femmes	73	12. Affaires européennes et internationales	83
10.1 Des chances égales en matière de travail et de carrière	73	12.1 Paix et sécurité	83
10.2 Le droit à une pension pour tous	74	12.2 Coopération au développement	84
10.3 Les femmes dans la vie sociale	75	12.3 déi gréng: une voix forte pour l'Europe	86
10.4 Mener une vie indépendante	75	a. Œuvrer pour la paix, la solidarité, la démocratie et la protection du consommateur, de l'environnement et de la santé	
		b. Nos priorités pour le Parlement européen	88
11. Médias, culture, sport et loisirs	77	12.4 Le Luxembourg et l'Europe: plus de professionnalisme, de transparence et de contrôle	92
11.1 Politique des médias	77		
11.2 Pour une scène culturelle diversifiée	78		
11.3 Sport et loisirs	79		
11.4 Tourisme	81		



Un fondement durable pour le Luxembourg

À l'aube du XXI^e siècle, le monde se trouve confronté à des transformations majeures. La mondialisation, la problématique du climat et de l'énergie, ainsi que la justice distributive sont les grands défis auxquels l'humanité doit faire face. Ces défis comportent des risques, mais aussi des opportunités extraordinaires, si nous parvenons à trouver des réponses positives à ces questions. Le déi gréng croient en ces opportunités. Grâce à sa flexibilité et à sa grande richesse, notre pays dispose de bonnes conditions de départ afin de façonner les transformations sociales de manière à relever ces défis avec succès. Une telle évolution présuppose cependant la volonté de reconnaître nos déficits structurels actuels et d'introduire avec détermination des réformes au cours des prochaines années pour conférer à notre pays un fondement moderne et durable.

La restructuration écologique de l'économie

Avec une croissance économique moyenne de plus de quatre pour cent et une création annuelle de plus de 8.000 emplois, notre pays connaissait ces dernières années un essor inégalé en Europe. Il convient cependant de ne pas perdre de vue deux aspects importants de cette croissance économique. D'une part, nous dépendons lourdement d'un seul secteur économique, le secteur financier, et, d'autre part, plus de 80 % des nouveaux emplois créés sont occupés par des travailleurs frontaliers. Ainsi, notre croissance dépend majoritairement de l'étranger. De plus, il faut tenir compte des « effets secondaires » négatifs de cette croissance, tels que la problématique de la mobilité ou le tourisme à la pompe, qui génèrent des coûts de plus en plus élevés au niveau des infrastructures ou de notre bilan climatique national.

déi gréng souhaitent conserver une croissance économique dynamique au Luxembourg, qui garantit également la protection sociale et la prospérité des futures générations. Nous aspirons cependant à une croissance de qualité et nous misons sur une structure économique qui repose sur plus d'un pilier. Grâce à ses compétences dans le secteur des finances et des services, le Luxembourg dispose également du potentiel nécessaire pour explorer de nouveaux créneaux. Notre ressource la plus importante reste cependant une formation scolaire de haute qualité, qui offre les meilleures chances pour tous.

déi gréng proposent :

- d'élaborer un concept stratégique qui, grâce à l'inclusion du secteur des finances et des services, intégrera les marchés de demain, notamment les technologies d'efficacité énergétique, de l'environnement, de la santé et de la communication ;
- de présenter une approche générale pour l'éducation, l'orientation et la formation qui met l'accent sur les jeunes et sur leurs capacités ;
- de soumettre un plan d'aménagement du territoire qui se concentre prioritairement sur le scénario d'augmentation de la population et sur une politique de mobilité durable.

Résoudre la crise énergétique et écologique

Depuis les années 1980 déjà, déi gréng plaident pour une utilisation responsable des ressources naturelles de notre planète. Aujourd'hui, des millions de personnes et des milliers de scientifiques partout dans le monde partagent nos préoccupations. Le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles, la pénurie d'eau et l'extinction des espèces, tous ces problèmes écologiques menacent de plus en plus la sécurité et la survie de l'espèce humaine. L'évolution des prix du pétrole et du gaz démontre à elle seule dans quelle mesure la dépendance des énergies fossiles met en péril notre économie et, partant, notre prospérité. Il est temps de réagir. Nous disposons dès à présent des moyens d'agir et des techniques nécessaires. Aujourd'hui déjà, dans certains pays hautement industrialisés, plus de personnes travaillent dans les branches économiques « technologies environnementales et énergétiques » que dans l'industrie automobile. Outre les technologies d'efficacité énergétique et les nanotechnologies, l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, ainsi que les biotechnologies constitueront les vecteurs les plus importants de la troisième révolution industrielle.

déi gréng proposent :

- d'établir le cadre qui accompagne ce changement social et économique de manière efficace et non bureaucratique ;
- d'introduire une réforme fiscale écologique et socialement harmonieuse, qui n'augmente pas la charge fiscale globale et qui encourage la troisième révolution industrielle aussi au Luxembourg ;
- d'encourager vivement la recherche et le développement dans ces domaines, en collaboration étroite avec l'Université du Luxembourg et d'autres instituts scientifiques.

Vers une politique familiale moderne

La vie commune au sein de notre société a connu une évolution fondamentale. Même si le taux d'activité féminine se situe nettement en dessous de celui des pays nordiques et anglo-saxons, il affiche une progression continue. Dans un avenir proche, il ira de soi que l'ensemble des femmes et des hommes exercent une activité professionnelle au Luxembourg. Cette évolution requiert une réorganisation du vivre-ensemble, afin de concilier la vie professionnelle, la famille et l'éducation des enfants et afin de ne pas négliger la vie commune et l'éducation des enfants. À ce niveau, l'État doit assumer sa responsabilité et mettre en place un cadre général étatique ou communal qui soutient une politique familiale moderne. La politique de subventions publiques doit être repensée. Les aides financières directes doivent être attribuées de manière plus sélective et bénéficier prioritairement aux personnes les plus vulnérables d'un point de vue social. En outre, le réseau public de garde d'enfants de qualité doit être étendu. À moyen terme, nous aspirons à offrir un système de garde d'enfants public et gratuit à travers l'ensemble du pays.

déi gréng proposent :

- de mettre en place un système public de garde d'enfants, gratuit et de haute qualité ;
- d'encourager un système de prestation de services en matière de politique familiale plutôt qu'une logique d'assistance financière.

Instaurer la justice sociale

La mondialisation a apporté plus de croissance à certaines régions du monde, mais dans l'ensemble, le fossé entre les riches et les pauvres a continué à se creuser. Le clivage Nord-Sud et la misère qui en découle sont non seulement intolérables et moralement condamnables, mais ils sont aussi coresponsables de la guerre et de la paix dans le monde. Même dans les pays hautement industrialisés, l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît à nouveau. La mentalité de la création de valeur pour l'actionnaire dans une économie mondialisée accentue les conflits sociaux également au Luxembourg et rend une redistribution équitable plus difficile. L'équité fiscale, le dialogue social, une politique sociale sélective, ainsi que des échanges équitables entre les pays industrialisés et les pays en développement constituent les conditions essentielles d'une politique de paix régionale, nationale ou internationale.

déi gréng proposent :

- d'introduire une réforme fiscale écologique et sociale pour assurer une répartition équitable des richesses ;
- de combattre la pauvreté à l'aide d'une politique sociale sélective ;
- d'aspirer à une réforme des institutions internationales, telles que l'ONU, le FMI et la Banque mondiale, afin de les transformer en organes pour la stabilité économique et la justice distributive.

Une société ouverte et tolérante

Nous vivons dans une société très complexe et plurielle. Les nouvelles relations économiques, les moyens de communication modernes et la mondialisation ont conféré aux citoyens beaucoup de nouvelles possibilités d'organiser leur vie. De nos jours, les échanges culturels et philosophiques se produisent beaucoup plus rapidement et ouvertement qu'auparavant. L'État doit s'assurer que l'esprit d'ouverture, le respect mutuel et la liberté de pensée se trouvent au cœur du dialogue entre les différentes convictions philosophiques et religieuses.

Les relations interpersonnelles se sont également diversifiées. De nos jours, les relations amoureuses, qu'il s'agisse de relations homosexuelles ou hétérosexuelles, sont vécues plus ouvertement et différemment que par le passé. L'État ne doit pas agir de manière préférentielle, de façon paternaliste ou de sorte à marginaliser certaines personnes, mais il doit mener une politique d'inclusion à ce niveau.

Le Luxembourg est un pays multiculturel. Nombre de personnes qui vivent dans notre pays n'y sont pas nées. Nous devons nous assurer que notre système démocratique soit restructuré de sorte que tout le monde qui vit et travaille au Luxembourg puisse participer aux décisions politiques.

En outre, notre système d'éducation ne répond plus aux exigences actuelles. Ce sont surtout les non-Luxembourgeois qui sont de plus en plus pénalisés par ce système. La réforme de notre système d'éducation constitue l'une des priorités absolues des années à venir.

L'espérance de vie moyenne progresse de manière continue. Cette évolution entraîne également de nouveaux défis. Chaque personne doit jouir du droit de vieillir en dignité et de pouvoir décider elle-même de la fin de sa vie.

déi gréng proposent :

- d'encourager un État laïque qui soutient les échanges philosophiques et religieux entre toutes les personnes. Une telle situation est uniquement possible et envisageable, si l'État se comporte de manière neutre au niveau confessionnel, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.
- d'assurer l'égalité de traitement de toutes les formes de vie commune interpersonnelle ;
- d'éliminer les déficits démocratiques envers les non-Luxembourgeois ;
- d'introduire une réforme scolaire fondamentale afin d'offrir de meilleures chances pour tous ;
- de garantir l'autodétermination des personnes handicapées, des malades et des personnes âgées.

déi gréng - synonyme du changement

En 2009 se tiendront des élections parlementaires et européennes particulièrement importantes. Nous souhaitons mettre en œuvre, au cours des cinq prochaines années, une politique verte ambitieuse autour de nos sujets primordiaux. Lors des dernières élections nationales de 2004, la configuration du paysage politique traditionnel a été pour la première fois modifiée par le renforcement de déi gréng. Les élections communales de 2005 ont confirmé cette tendance. Dans quatre des six principales communes du pays, déi gréng exercent une responsabilité politique depuis octobre 2005. Seuls déi gréng peuvent apporter un réel changement. Le Luxembourg a besoin d'un nouveau départ.



I. Economie et finances

1. L'économie de marché verte assure la durabilité et la justice sociale

Nous vivons dans une période de profonds bouleversements économiques. Le réchauffement climatique et ses effets néfastes, la crise financière et énergétique, ainsi que la crise alimentaire mondiale persistante illustrent les limites d'un modèle économique mondial non réglementé, qui compromet les ressources naturelles et les conditions de vie des générations actuelles et futures à l'échelle mondiale.

Les coûts souvent passés sous silence des conséquences écologiques et sociales de notre système économique dépassent la prospérité créée. La mondialisation de l'économie, des flux financiers et de la communication élimine les frontières des économies nationales et creuse le fossé entre les riches et les pauvres partout dans le monde.

Il en découle des défis qui ne peuvent pas être relevés à l'aide de solutions obsolètes. Une économie de marché écologique et sociale ne mise pas aveuglément sur une croissance purement quantitative. déi gréng se posent la question de savoir quels domaines connaissent une croissance et quelles en sont les raisons. La hausse du produit intérieur brut (PIB) n'est pas le seul indicateur du bien-être d'une société. De manière générale, il convient de s'assurer que les objectifs de croissance ne sont pas réalisés au détriment des générations futures et des pays plus pauvres.

Pour déi gréng, une des questions clés de la justice mondiale est une mondialisation avec une dimension sociale et écologique. L'économie de marché verte transforme l'avenir en un enjeu de l'action politique d'aujourd'hui. Il s'agit là d'un impératif de la justice intergénérationnelle qui nous interdit de profiter de notre prospérité actuelle au préjudice des générations futures.

Le Luxembourg est le pays qui affiche le PIB par habitant le plus élevé de l'UE. Notre dette publique est la plus basse et notre taux de croissance économique annuel est en moyenne le plus élevé. Depuis le milieu des années 1990, nous avons créé chaque année proportionnellement plus d'emplois que les autres pays de l'UE. Notre pays repose sur une base économique et financière solide. Cependant, nous oublions que malgré ce bilan positif, plusieurs points faibles structurels menacent notre cadre économique et financier.

2. Vers une diversification économique

Il est incontestable que le Luxembourg dépend trop fortement du secteur des finances et des services. 80 pour cent des recettes fiscales directes proviennent directement ou indirectement du secteur financier. Compte tenu de la crise financière et énergétique et de ses conséquences dramatiques sur les marchés financiers, le Luxembourg peut très rapidement se voir confronté à des difficultés en matière de politique budgétaire si cette tendance se poursuit.

À moyen et long terme, nous devons nous libérer de cette dépendance extrême d'un seul secteur économique. Seule la diversification économique permet une telle évolution. Grâce aux revenus importants qu'il génère, le secteur financier peut servir de moteur d'une nouvelle stratégie.

déi gréng proposent :

- de mener une politique économique qui met l'accent sur le secteur des technologies de l'environnement et de l'énergie, sur les technologies de la santé, sur les télécommunications et sur les technologies de transformation de l'acier. Il faut en particulier créer un environnement économique attrayant pour les petites et moyennes entreprises innovantes axées sur la technologie et la recherche.
- de faire des friches industrielles dans le sud du pays et de la Cité des sciences le centre de ces nouveaux piliers économiques ;
- de consolider davantage le pilier financier de notre économie, c'est-à-dire le secteur des finances et des services. Le développement de nouveaux produits (p.ex. fonds pour les énergies alternatives) en coopération avec la Faculté des finances de l'Université du Luxembourg doit être encouragé tout aussi prioritairement par les pouvoirs publics que la structure de promotion de la place financière du Luxembourg.

3. Stabiliser les systèmes financiers

Les systèmes financiers jouent un rôle important dans notre système économique. Cependant, ces derniers se sont partiellement détachés de l'économie réelle en raison de la libéralisation à outrance des marchés financiers. Pendant trop longtemps, la mentalité d'un grand nombre de décideurs du système bancaire a été dominée par une cupidité bornée et à court terme et par un penchant prononcé pour la spéculation risquée. De nouveaux produits financiers, souvent à très haut risque, ont été développés avec beaucoup de fantaisie. C'est pour cette raison que l'ensemble du système financier a finalement été ébranlé.

Seules les interventions étatiques massives ont jusqu'à présent permis d'éviter de grandes catastrophes économiques et sociales. La crise financière actuelle est la preuve incontestable de l'échec du principe du « laissez-faire » en matière de politique économique et financière. L'État et la politique retrouvent enfin leur rôle de régulateur du secteur financier. Il est grand temps de mettre en place un nouveau cadre financier international qui met fin à la « mentalité de casino », tout en assurant à nouveau la stabilité du système financier.

déi gréng proposent :

- d'encourager un organisme de supervision bancaire de l'UE en tant qu'autorité supérieure de contrôle pour le système financier européen ;
- d'aspirer à une réforme et au renforcement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale comme instances de régulation à l'échelle mondiale dont l'objectif est de stabiliser le système financier et de mettre en place un ordre économique international équitable et durable ;
- de créer un meilleur équilibre entre la prise de risque et la responsabilité dans le secteur financier.

4. Mettre en place un meilleur cadre économique

Le marché permet d'augmenter la prospérité de la société toute entière, mais la question de la répartition équitable des richesses ainsi créées n'est pas suffisamment prise en compte. La protection des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que les autres aspects essentiels du développement durable ne sont pas spontanément intégrés par les mécanismes du marché.

L'État est irremplaçable en tant qu'élément régulateur. Or, la régulation étatique ne doit en aucun cas entraîner une bureaucratisation et des mises sous tutelle inutiles. Les dispositions d'exécution des lois doivent être établies de manière efficace, flexible et non bureaucratique et les entreprises doivent pouvoir compter sur des conseils d'experts compétents.

déi gréng proposent :

- de faire de la réforme administrative, ainsi que de l'amélioration et de la simplification des procédures étatiques une priorité. Il faut œuvrer pour une meilleure régulation et non pas pour un renforcement de la régulation.
- de créer des guichets uniques nationaux et régionaux qui permettent aux entreprises de surmonter plus facilement les obstacles administratifs. Les entreprises doivent également bénéficier d'un meilleur soutien des pouvoirs publics dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

5. Mieux planifier la place économique

L'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire et une politique du logement et de la mobilité mal gérée occasionnent aujourd'hui de graves problèmes structurels et risquent d'entraver le futur développement économique. Par conséquent, pour des raisons de politique économique, l'aménagement du territoire, accompagné d'un concept de mobilité innovant, revêtra une importance centrale au cours des années à venir. Depuis trop longtemps, le Concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg (IVL), les plans sectoriels et la réforme territoriale ont fait l'objet de discussions. Désormais, il est temps d'agir.

déi gréng proposent :

- de mettre en pratique un plan d'aménagement du territoire, d'abord grâce à la réorganisation et la mise en commun de compétences ministérielles et ensuite par le biais d'un dialogue résolu avec les communes.

6. Une politique financière prudente axée sur l'avenir

Le budget de l'État luxembourgeois repose actuellement sur une base financière saine. La dette publique peu élevée nous assure une marge de manœuvre suffisamment grande, qui doit cependant être utilisée prioritairement à des fins de dépenses d'investissements publics.

déi gréng proposent :

- de consolider la prospérité grâce à des dépenses d'investissements publics dans les domaines de la diversification économique, de l'environnement, de la recherche, de la formation et de la mobilité.

7. Un programme conjoncturel pour le climat

La crise des marchés financiers et la crise énergétique ont sensiblement affaibli la conjoncture internationale. Les programmes conjoncturels publics peuvent contribuer à remplir le carnet de commandes des entreprises et à préserver les emplois. Ils doivent prioritairement être utilisés dans le but de rendre notre économie moins dépendante des énergies fossiles et de renforcer la lutte contre le réchauffement climatique.

déi gréng proposent :

- d'encourager des programmes de rénovation de bâtiments anciens, de développement du secteur des énergies renouvelables et d'expansion des transports publics et de la « mobilité douce » ;
- de faire évoluer l'ensemble de l'économie d'un approvisionnement en énergies fossiles limitées (pétrole, gaz, charbon, etc.) vers des sources d'énergie renouvelables. Cela rendra notre économie moins vulnérable en vue d'une nouvelle crise du marché international de l'énergie.

8. Pour un régime fiscal équitable

Un État fort gère ses recettes fiscales de manière responsable et doit être en mesure de prélever de manière équitable les impôts dont il a besoin pour exécuter ses tâches. déi gréng ne partagent pas l'avis de ceux qui exigent toujours et encore de nouvelles réductions d'impôts. Toutefois, nous sommes convaincus que notre système

d'impôts doit devenir plus transparent, plus simple et plus équitable pour garantir le soutien des citoyennes et des citoyens. En outre, un régime fiscal trop compliqué ne profite majoritairement qu'à ceux qui peuvent s'offrir un conseiller fiscal en raison de leur revenu élevé.

déi gréng proposent :

- de garantir le principe de l'adaptation régulière du barème d'imposition à l'inflation ;
- de vérifier toutes les possibilités de déduction fiscale à l'aune de la politique sociale et environnementale et dans un but d'une fiscalité équitable et transparente ;
- d'encourager un régime fiscal qui repose sur l'imposition individuelle pour garantir l'égalité de traitement ;
- de mettre fin à la tendance vers de nouvelles réductions d'impôts pour les sociétés, mais d'encourager les incitations fiscales ciblées, afin de soutenir certaines branches existantes de l'économie ou de créer de nouveaux secteurs innovants. Nos instruments de promotion économique doivent également être soumis à une évaluation de l'impact sur le développement durable.
- de mettre en œuvre une réforme fiscale écologique générale et socialement équitable qui n'augmente pas la charge fiscale globale et qui entraîne un déplacement de la charge fiscale du travail sur les ressources. La charge sur le travail doit être soulagée, alors que les ressources doivent être davantage mises à contribution. Une approche écologique globale en matière de politique fiscale doit être élaborée, puis mise en œuvre, en coopération avec un institut économique et, si possible, avec l'Université du Luxembourg, au cours des deux premières années de la prochaine législature.

9. Réintroduction du système d'indexation

C'est surtout en ces temps difficiles que nous avons besoin de mécanismes sociaux de solidarité financière qui empêchent une dégradation du pouvoir d'achat. Par conséquent, l'adaptation automatique des revenus à l'inflation revête actuellement une importance majeure. Ce ne sont pas les salaires qui poussent les prix à la hausse, mais c'est l'évolution des salaires qui prend du retard sur la progression des prix.

déi gréng proposent :

- de réinstaurer le système d'indexation, c'est-à-dire l'adaptation automatique des traitements, des salaires et des pensions à l'évolution générale des prix.

10. Les instruments de la politique de l'emploi

L'administration de l'emploi du Luxembourg comporte toujours de nombreux points faibles. En outre, il faut vérifier l'efficacité des nombreuses mesures pour l'emploi et éventuellement les adapter.

déi gréng proposent :

- de redéfinir les instruments de la politique de l'emploi. L'objectif est de s'écarter de l'ancienne politique de l'administration de l'emploi pour se diriger vers un accompagnement actif et individualisé des demandeurs d'emploi !
- de soutenir les partenaires sociaux dans la mise en place de nouveaux modèles sociaux qui stimulent l'emploi ;
- de redéfinir le terme « travail » et d'élargir sa portée. Il existe des possibilités d'emploi en dehors du marché du travail ordinaire ou concurrentiel.
- de continuer à encourager le développement d'une économie sociale et solidaire.

11. Conditions de travail et politique salariale

déi gréng soutiennent par principe la liberté des partenaires sociaux de négocier les conditions de salaire et de travail dans les entreprises entre les employeurs, les salariés et leurs syndicats. Malheureusement, force est de constater que la mondialisation et les mutations structurelles dans les entreprises ont de plus en plus diminué l'influence des organisations syndicales sur la redistribution équilibrée des profits réalisés. D'une part, les partenaires sociaux sont confrontés au défi de devoir réguler un nombre croissant de secteurs, d'autre part, le nombre de salariés bénéficiant de contrats collectifs diminue constamment. Vu la taille souvent réduite des entreprises, il devient de plus en plus difficile de définir des réglementations nationales.

déi gréng proposent :

- de s'assurer que les conditions générales de travail et de salaire soient négociées entre les employeurs, les salariés et leurs syndicats dans toutes les entreprises des différents secteurs économiques et d'œuvrer sans discontinuer pour une Europe sociale qui accorde aux normes de travail et aux normes sociales une réelle priorité par rapport aux règles de la libre concurrence.



2. Climat, énergie et environnement

1. Protéger le climat, préserver nos ressources, saisir les opportunités

Les réserves de pétrole s'épuisent. Le pétrole et les autres combustibles fossiles deviennent rares et, par conséquent, de plus en plus chers. Cette situation a des conséquences non négligeables sur la politique climatique et énergétique. Cette dernière doit répondre à de nombreux défis. D'une part, il ne fait aucun doute que la combustion de pétrole, de charbon et de gaz contribue au changement climatique et à la pollution atmosphérique, et, d'autre part, la pénurie de ces matières premières a des conséquences très négatives sur l'économie qui dépend largement des énergies fossiles. Par ailleurs, la course aux ressources restantes recèle un potentiel de conflits internationaux élevé.

Par conséquent, il est d'une importance capitale de réduire significativement notre dépendance au pétrole et au gaz naturel. L'utilisation de technologies qui permettent de diminuer la consommation de ressources naturelles ne profite pas uniquement à l'environnement, elle permet également de réaliser des économies. Nous sommes convaincus que le Luxembourg profitera de retombées économiques positives si nous n'hésitons pas à relever le défi de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

La politique énergétique est aussi une politique sociale. Les coûts énergétiques élevés frappent en premier et avant tout les personnes les plus vulnérables d'un point de vue social. Nous soutiendrons ces personnes afin de les libérer de leur dépendance au pétrole.

déi gréng proposent :

- de réunir les compétences pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'énergie et pour l'environnement au sein d'un seul ministère. Il s'en suivra un renforcement du lien entre la politique environnementale, la politique énergétique et la lutte contre le changement climatique qui garantira une meilleure coopération des acteurs concernés.
- d'instaurer un « observatoire national de lutte contre le changement climatique » qui évalue l'impact climatique des décisions et des projets publics. déi gréng défendent le protocole de Kyoto pour la lutte contre le changement climatique et y voient une opportunité pour l'économie et la création de nouveaux emplois. Par conséquent, nous souhaitons mettre en œuvre un maximum de mesures de lutte contre le changement climatique dans notre pays et rendre l'achat de droits d'émission dépendant du respect de critères sociaux et écologiques dans le pays d'origine. Au niveau de l'UE, nous nous mobiliserons pour que les efforts de lutte contre le changement climatique soient poursuivis de manière déterminée.
- de mettre en œuvre les mesures décrites dans « Gréng Pisten aus der Uelegfal » (Conférence de presse, 1er juillet 2008). Dans cette perspective, les économies d'énergie et les énergies renouvelables constituent nos priorités absolues, autant pour les administrations que pour les entreprises et l'industrie.
- d'identifier les sites potentiels pour les installations respectueuses de l'environnement dans un plan sectoriel et d'éliminer les obstacles administratifs afin de faire avancer le développement massif des énergies renouvelables. Dans le domaine des énergies renouvelables, les projets nationaux et régionaux offrent de grandes opportunités pour l'économie et le marché du travail. Il convient de les utiliser de manière conséquente.
- de renoncer progressivement au tourisme à la pompe. La suppression de ce phénomène n'est pas seulement nécessaire pour lutter contre le changement climatique, mais également inéluctable en vue d'une probable harmonisation fiscale européenne. Les recettes publiques manquantes qui en découlent rendent une réforme fiscale écologique indispensable.
- d'introduire une taxe sur le kérosène et de contribuer à réduire le trafic de transit à l'échelle de l'UE.

2. Protéger l'environnement et la santé des êtres humains

La politique environnementale est fortement marquée par les questions climatiques et énergétiques. Cependant, il apparaît de plus en plus clairement qu'elle a également un impact direct sur la santé. La protection contre les polluants toxiques au domicile, les mesures pour garantir une bonne qualité de l'air, les aliments de haute qualité non génétiquement modifiés, la lutte contre le bruit, la protection des eaux de surface et la prévention de la pollution de l'eau potable ne sont que quelques sujets pertinents à cet égard. Notre position est claire : les responsables politiques doivent agir pour éviter des conséquences irréversibles pour l'être humain et la nature.

La politique environnementale est cependant aussi tributaire d'un droit de l'environnement moderne. Au Luxembourg, il existe certes un code de l'environnement, mais ce dernier ne fait qu'agencer des textes de loi, sans les codifier véritablement. De plus, il convient de rattraper le retard accumulé en matière de droit de l'environnement. Même si le droit à un environnement sain a été incorporé dans la Constitution en 2003, il n'existe pas de charte du droit de l'environnement au Luxembourg qui conférerait une portée constitutionnelle aux grands principes environnementaux.

déi gréng proposent :

- d'encourager une politique environnementale préventive. La protection de l'être humain et de la nature est toujours déterminante en ce qui concerne nos décisions relatives à l'utilisation de nouvelles technologies.
- d'accorder une plus grande importance au critère de la protection de la santé et de l'environnement dans le cadre des appels d'offres publics ;
- de contrôler l'impact sur l'environnement, la santé et le climat de l'ensemble des administrations, des bâtiments et des installations de l'État et de les adapter en fonction des techniques les plus récentes de l'environnement et de l'architecture durable (p.ex. : enveloppe du bâtiment, approvisionnement énergétique, parc de véhicules), pour que l'État puisse servir de modèle exemplaire ;
- de sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement et du climat et à l'importance de la solidarité avec les autres dans le cadre d'une « formation pour un développement durable » (p.ex. : enseignements pluridisciplinaires basés sur des projets) et de les motiver à participer activement à la conception de leur avenir ;
- de continuer à s'opposer fermement à l'énergie nucléaire. Pour déi gréng, l'énergie nucléaire reste une option dangereuse qui ne constitue pas une solution à la problématique du climat.

- de réorganiser le recyclage des déchets selon les critères d'une utilisation durable des ressources, des économies d'énergie et d'un impact minimal sur l'environnement.
- de maintenir à un niveau élevé les normes écologiques minimales pour les permis d'exploitation des entreprises. La meilleure technologie environnementale n'est pas seulement avantageuse pour la population avoisinante, à moyen terme, elle le sera également pour l'entreprise.
- de lutter contre les nuisances sonores de plus en plus fréquentes. Le bruit est un facteur de stress et la lutte contre le bruit par conséquent un facteur de santé. Pour cette raison, nous accordons une importance majeure aux mesures de protection et de lutte contre le bruit. Un assouplissement de l'interdiction des vols de nuit à l'aéroport Findel est donc hors de question pour déi gréng.
- de contribuer à une amélioration de la qualité de l'air dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux pour le maintien de la qualité de l'air, surtout en ce qui concerne les oxydes d'azote, le benzol, l'ozone, les particules fines et les composés organiques volatils (VOC). déi gréng sont les garants d'une politique cohérente pour assurer la qualité de l'air et nous mettrons en œuvre des programmes positifs à plusieurs niveaux : installations industrielles, installations de combustion domestiques, aviation et circulation routière.
- d'améliorer la qualité de l'air, surtout polluée par le transport individuel dans les villes, par une politique de transports mieux adaptée et plus conséquente ;
- de soutenir et de consolider davantage la recherche, ainsi que les instruments et les programmes pour la prévention et le contrôle de la pollution de l'air dans les habitations, les bâtiments publics et les écoles. Ces dernières années, il s'est avéré que la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments est souvent plus élevée et plus dangereuse pour la santé que celle à l'extérieur.
- de réformer l'Administration de l'environnement. Seules les mesures multidimensionnelles et la prise en compte des aspects de santé permettront de trouver des solutions adéquates aux défis complexes posés par une protection intégrée de l'environnement et de la santé. Dans cette perspective, déi gréng s'engageront pour une mise en œuvre et un renforcement conséquents de la directive sur les produits chimiques (REACH).
- de codifier le droit de l'environnement. L'application efficace du droit de l'environnement dépend de sa bonne organisation interne. Nous élaborerons une charte du droit de l'environnement. Les grands principes émanant du droit de l'environnement devront avoir une portée constitutionnelle comme dans la plupart des démocraties occidentales.



3. Agriculture et protection de la nature

L'agriculture est absolument indispensable pour garantir notre alimentation. Malheureusement, jusqu'à présent, la politique agricole n'a pas encore assuré une exploitation agricole réellement durable et équitable. La production alimentaire a été accaparée par les industries, ce qui a eu des conséquences dramatiques sur la qualité des aliments, l'environnement et la situation socio-économique d'un nombre élevé d'agricultrices et d'agriculteurs. Nous avons donc besoin d'une nouvelle « culture agricole » qui rétablit un lien responsable entre les producteurs et les consommateurs.

L'agriculture doit également assumer ses responsabilités en matière de politique énergétique et climatique. Le gaspillage d'énergie dans ce secteur doit être limité. En tant que seul secteur économique qui utilise l'énergie solaire pour sa production primaire, l'agriculture est en mesure de contribuer à une utilisation optimale et durable de nos ressources naturelles. Il est également important que l'agriculture de demain ne se fasse pas au détriment des pays du tiers monde. L'agriculture biologique doit servir de modèle pour l'ensemble de la politique agricole. Elle a d'ores et déjà apporté une contribution essentielle et pionnière à l'agriculture de demain et doit être encouragée en conséquence.

1. Agriculture et alimentation

Une agriculture écologique, durable et équitable est une condition essentielle pour approvisionner la population en aliments sains de haute qualité. Par conséquent, elle constitue un instrument central pour assurer une protection du consommateur aussi large et efficace que possible.

déi gréng proposent :

- de s'engager pour une production agricole régionale qui repose davantage et à la fois sur les bases de production naturelles (sol, eau, air) et sur la valorisation accrue de la production régionale de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux ;
- de mener des campagnes de sensibilisation politiques et publiques pour encourager une alimentation équilibrée et une production durable de nos aliments ;
- de proposer des plats sains préparés à l'aide de produits de qualité dans tous les établissements de l'État, en particulier dans le système public de garde d'enfants ;
- de refuser la manipulation génétique dans le domaine de l'agriculture et de la production alimentaire ;
- d'éliminer l'utilisation par les exploitants agricoles de substances dangereuses pour l'environnement et la santé, telles que les pesticides et les engrais chimiques de synthèse, et de remplacer ces substances, dans la mesure du possible, par des alternatives respectueuses de l'environnement ;
- de protéger les sources d'eau potable grâce à la détermination de zones protégées et la définition de critères d'utilisation de ces zones en harmonie avec une exploitation agricole extensive ;
- de continuer à soutenir une production d'énergie durable dans le secteur de l'agriculture. Cette production doit être adaptée à la biocapacité naturelle et optimisée de manière à garantir une utilisation efficace des ressources ;
- d'encourager la sylviculture sur le plan structurel et logistique et de la soutenir pour mettre en place un système d'approvisionnement en énergie durable axé sur le bois ;
- de mettre en place un cadre légal pour l'exploitation des cités jardinières et des jardins familiaux au Luxembourg.

2. Protection de la nature

La rapidité avec laquelle l'extinction des espèces progresse dans le monde est inquiétante. Au Luxembourg aussi, un nombre croissant d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition parce que leur habitat est détruit en raison d'une exploitation agricole intensive, de la pollution, etc. Cette extinction n'est pas seulement condamnable pour des raisons éthiques, elle entraîne également la disparition de ressources naturelles et génétiques précieuses. Cette perte a des conséquences directes sur les bases économiques et sociales de notre société. La protection de la nature et du paysage sont donc aussi des responsabilités de notre société. Pour déi gréng, l'urbanisation doit se développer en respect avec la nature et la protection du paysage.

déi gréng proposent :

- d'établir des critères d'utilisation spécifiques pour la conservation de la biodiversité des terres cultivées et non cultivées. Sur ces surfaces, nous souhaitons assurer une utilisation qui tient compte de la protection des espèces, ainsi que des intérêts d'une agriculture axée sur l'avenir. Un soutien public sera mis en place à cette fin.
- de tenter de régler les conflits d'intérêts en entamant un dialogue avec toutes les parties intéressées ;
- de mettre en place un système de protection de la nature décentralisé dans le cadre duquel les communes et les acteurs locaux, tels que les associations de protection de la nature et de l'environnement, encouragent les espaces verts et donc la biodiversité dans les agglomérations ;
- de s'engager pour que les administrations et les entreprises de l'État réduisent leur utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse et pour qu'elles les remplacent dans la mesure du possible par des substances respectueuses de l'environnement ;
- d'intervenir de manière conséquente pour assurer une meilleure protection des eaux souterraines et de surface. Nous encourageons une utilisation respectueuse et parcimonieuse de nos ressources d'eau et rétablirons leur équilibre biologique. L'eau n'est pas une marchandise, mais une source de vie essentielle.

3. Protection des animaux

Les animaux ont la capacité de souffrir et nous devons respecter leurs besoins. L'exploitation excessive des animaux dans l'élevage intensif, ainsi que les mauvais traitements lors de transports d'animaux ou d'expérimentations animales doivent être interdits. Les expérimentations animales doivent être remplacées par d'autres méthodes. Le clonage et la manipulation génétique des animaux restent interdits. Sur le plan politique, déi gréng assument et continuent à jouer un rôle moteur dans la lutte pour les droits des animaux.

déi gréng proposent :

- de réformer la loi sur la protection des animaux et de contrôler plus strictement l'élevage adapté aux espèces et le traitement respectueux des animaux ;
- d'adapter la législation de la chasse et de prendre en considération les autres exigences des défenseurs de l'environnement et des animaux en ce qui concerne la réforme de cette loi. Pour ce faire, les points suivants sont déterminants : interdiction de l'utilisation d'appâts pour attirer le gibier, désignation de contrôleurs de chasse formés et indépendants et composition équilibré du Conseil supérieur de la Chasse, incluant des représentants des défenseurs de l'environnement et des animaux.



4. Développement spatial et nouvelle mobilité

1. Mobilité et aménagement du territoire

En raison de la dynamique économique du pays, notre prospérité matérielle s'est considérablement accrue au cours des vingt dernières années. Or, plus que n'importe quel autre pays de l'UE, le Luxembourg a beaucoup de mal à gérer cette croissance du point de vue de l'aménagement du territoire. En raison des emplois nouvellement créés, le nombre de navetteurs en provenance de Belgique, de France et d'Allemagne augmente chaque année de plusieurs milliers. Étant donné que le Luxembourg n'a pas mené une politique d'aménagement du territoire conséquente au cours des dernières décennies, nos problèmes de mobilité se sont fortement accentués. Toute croissance ne sera synonyme de prospérité que si nous arrivons à assurer sa durabilité.

déi gréng proposent :

- de faire de la planification de la mobilité et de l'aménagement du territoire une priorité et de définir ainsi les conditions de base pour le développement économique, la qualité de vie et la prospérité des générations futures.
- de créer un Ministère de la Planification de l'aménagement du territoire et de la mobilité avec des compétences politiques horizontales ;
- de faire de ce ministère un centre de coordination national pour les questions de mobilité des communes. Les efforts des communes pour une nouvelle mobilité seront soutenus de manière active.
- de faire de la Communauté des Transports (« Verkéiersverbond ») et de la Centrale de Mobilité (« Mobilitészentral ») les vecteurs d'une agence de la circulation nationale qui prépare activement le changement de paradigme nécessaire dans le domaine des transports publics et de la mobilité douce (piétons, vélos) ;

- de mettre en œuvre la réforme territoriale en renforçant prioritairement une large coopération régionale ;
- de donner aux plans sectoriels un contenu concret en coopération avec les communes et la société civile ;
- d'élaborer un plan d'action national qui accorde une priorité absolue au développement quantitatif et qualitatif des moyens de transports publics et à la mobilité douce ;
- d'assurer à court et moyen terme le financement du développement des infrastructures ferroviaires à l'aide d'un plan d'investissement pluriannuel. Il en va de même pour les tramways urbains qui assurent la connexion entre les trois centres économiques (Ville de Luxembourg, Esch/Belval et Nordstadt) prévus par l'IVL.
- d'étendre le réseau des transports publics pour le trafic professionnel et quotidien de manière conséquente et au-delà de nos frontières ;
- la création de structures innovantes pour faire participer les citoyennes et les citoyens, en tant qu'usagers de ces infrastructures, à la prise de décision ;
- de réaliser l'ensemble du réseau cyclable national, tel que le prévoyait déjà la loi du 6 juillet 1999 et de l'étendre progressivement ;
- de transférer le transport des marchandises de manière conséquente de la route vers le réseau ferroviaire. Pour ce faire, toutes les zones d'activités nationales et régionales doivent être reliées au réseau ferroviaire. Au niveau de l'UE, nous plaidons pour l'introduction d'un système de péage pour les camions.
- d'améliorer le flux de circulation sur les principaux axes par un système de guidage intelligent et des adaptations de la vitesse et de compléter les cours de conduite par une formation pratique en matière de conduite écologique ;
- de mieux informer les personnes victimes d'accidents de la route de leurs droits et des procédures légales à l'aide de brochures spéciales et d'un conseil individuel. Les prestations d'assurances doivent être étendues aux dommages consécutifs indirects. Une charte pour la sécurité routière qui tient compte de toutes les formes de mobilité sera élaborée et mise en œuvre.
- de donner aux fournisseurs nationaux de services de transports publics la possibilité de répondre à la concurrence internationale dans le cadre des directives de l'UE.

2. Renforcement des communes

Le développement futur du pays dépend en grande partie des communes. De plus en plus de tâches sont transmises aux communes ou le seront à l'avenir. Citons en particulier l'introduction de l'éducation précoce et des

maisons relais, la mise en œuvre du concept de l'IVL, les nouvelles exigences en matière de mobilité, ainsi que les responsabilités dans le domaine de la construction de logements, de la lutte contre le changement climatique et de la future politique énergétique.

En règle générale, les communes continuent cependant à fonctionner sur la base des lois et des structures qui ont été établies il y a plus de cent ans. Le système de financement des communes n'a pas non plus été adapté aux nouvelles tâches communales. La situation financière des communes varie donc très fortement et le soutien de l'État est de loin insuffisant pour compenser ces différences et pour offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du pays les mêmes services de haute qualité. Sur le plan des conditions de vie, les communes risquent de se développer vers un système à deux classes.

Le débat récent sur la réforme territoriale et la modernisation des structures administratives s'est surtout limité aux mesures à long terme. Les communes ont besoin d'une marge de manœuvre plus large. Elles doivent pouvoir prendre des décisions rapidement et elles ont avant tout besoin d'interlocuteurs gouvernementaux compétents. Les structures du Ministère de l'Intérieur qui doivent être modernisées, la complexité des procédés administratifs au niveau de l'État, le manque de coordination entre les différents ministères et la méfiance latente entre les communes et leur ministère de tutelle empêchent les communes d'aborder leurs tâches de manière active et dynamique.

déi gréng proposent :

- de créer un cadre légal pour la mise en œuvre du concept de l'IVL et de la réforme territoriale ;
- d'élaborer, ensemble avec les communes, les six plans régionaux prévus par la loi sur l'aménagement du territoire. Certaines compétences seront à l'avenir transférées au niveau régional. Des syndicats régionaux qui bénéficient de ressources financières et humaines attribuées par l'État seront mis en place.
- d'allonger le congé politique des élu-e-s municipaux et de préparer le terrain pour la professionnalisation du poste de bourgmestre ;
- d'introduire une formation continue politique pour les élu-e-s ;
- de mettre en place des structures de conseil pour les communes au niveau régional (p.ex. dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la politique de construction, etc.) ;
- de mettre à la disposition des communes les instruments légaux qui leur permettent de jouer un rôle plus actif dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables ;

- d'élaborer une carte et un programme pour encourager les fusions communales volontaires ;
- de mettre en œuvre une réforme fondamentale des finances communales dans le but de rendre les mécanismes de distribution de l'argent public entre l'État et les communes plus équitables et plus transparents. Un fonds régional financera la mise en œuvre des projets et des missions qui sont transférés au niveau régional. Le transfert de nouvelles tâches doit être associé à une augmentation substantielle des contributions financières.
- d'élaborer un plan d'action sur la base d'un audit des structures et des tâches organisationnelles et administratives du Ministère de l'Intérieur afin de simplifier les procédures administratives pour les communes ;
- d'introduire des services d'assistance modernes et efficaces au niveau communal ou régional. L'objectif est d'assurer des actions transparentes, non bureaucratiques et rapides. Les offices sociaux actuels sont réformés dans ce but et les administrations communales sont davantage intégrées dans ce processus et assument plus de responsabilités.
- d'introduire des guichets uniques décentralisés qui sont reliés aux différentes autorités administratives dans le but d'assurer à l'ensemble des citoyennes et des citoyens un accès facile aux informations et aux services.

3. Politique du logement au Luxembourg

Au Luxembourg, le taux de croissance de la population a augmenté sensiblement au cours des deux dernières décennies, une période caractérisée par une croissance économique élevée. Depuis 1990, le nombre d'habitants a augmenté d'environ 100.000 personnes. Or, les terrains à bâtir sont rares. Il n'est guère étonnant que les terrains soient devenus intéressants pour les investisseurs et les spéculateurs.

De nos jours, il n'existe quasiment plus de ménages au sein desquels trois générations vivent sous le même toit et le taux de divorce reste élevé. Par conséquent, le besoin en surface habitable s'accroît. Le pays connaît une pénurie en matière de structures de logement innovantes pour les personnes âgées. Les familles avec plusieurs enfants peinent également à trouver des logements adéquats et financièrement abordables sur le marché et il existe un déficit grave de logements sociaux.

Pendant des années, les acteurs politiques ont observé l'évolution du marché du logement sans réagir. Les conséquences de cette attitude passive sont le mitage de nos paysages, des terrains à bâtir et des logements

inabordables et l'émigration d'un grand nombre de familles, surtout de jeunes familles, dans les zones frontalières proches. Cette situation engendre des distances à parcourir de plus en plus grandes et une hausse des coûts de transport. Pour ces raisons, il nous faut créer d'autres moyens de transport et de nouvelles zones d'habitation écologiques et financièrement abordables.

déi gréng proposent :

- d'ancrer le droit à un logement convenable dans la Constitution ;
- de faire de la politique du logement une priorité nationale et d'encourager une politique du logement dont le but est de renforcer les investissements de l'État et des communes dans la création d'espaces d'habitation abordables et de logements sociaux ;
- de mettre en œuvre et de coordonner la politique d'aménagement du territoire, du transport et de la construction de logements au sein du nouveau Ministère de la Mobilité et de l'Aménagement du territoire, dans le but de garantir une utilisation durable de notre territoire restreint ;
- de lancer un large débat sur l'importance des différentes formes d'habitation dans le pays afin de discuter de nouvelles modalités d'habitation et d'en évaluer les avantages et les inconvénients, dans le but de mener une politique du logement efficace du point de vue de l'utilisation des superficies et du point de vue énergétique ;
- de créer une société publique de construction de logements, qui offre une assistance aux communes pour la création et l'administration de l'espace habitable. Ainsi, le droit de préemption, un instrument judicieux et efficace de la politique du logement, peut par exemple être coordonné de manière centralisée, c'est-à-dire par l'État et pour le compte des communes.
- de garantir aux communes la marge de manœuvre financière nécessaire pour pouvoir jouer un rôle actif en matière de construction de logements ;
- d'offrir aux communes la possibilité de résoudre des problèmes ponctuels en zone urbaine grâce à une réforme de la loi sur le PAG ;
- de repenser la politique de subventions publiques et de faire parvenir les aides de manière plus ciblée aux personnes qui en ont besoin. Étant donné que les locataires sont actuellement totalement exclus des aides financières étatiques, nous créerons une aide au loyer pour les ménages défavorisés.
- d'introduire dans le cadre de la construction de logements sociaux des mesures de soutien spécifiques pour les jeunes afin de leur offrir l'opportunité de devenir propriétaire de leur habitation.



5. Education et formation

1. Ecole et formation professionnelle

Au Luxembourg, la politique de l'éducation ne met pas suffisamment l'accent sur les conditions de départ inégales, telles que l'origine sociale ou culturelle, la langue maternelle ou le niveau de formation des parents. Dans notre système d'éducation et dans le monde du travail, les chances de réussite des enfants ne sont pas encouragées de manière optimale.

L'objectif de la politique de formation verte est de garantir à tous les enfants une formation aussi complète que possible. Ainsi, des moyens financiers et structurels doivent être déployés prioritairement dans les écoles les plus touchées par les désavantages sociaux et culturels.

Le respect mutuel est la prémisse de notre politique de l'éducation : Nous nous engageons à établir un meilleur rapport entre le personnel enseignant, les parents et les élèves. En matière de politique de l'enseignement, nous soulignerons le rôle que l'école joue dans notre société. Non seulement l'école doit transmettre les connaissances fondamentales, mais elle doit aussi préparer les enfants et les adolescents à vivre dans un monde de plus en plus complexe. Travailler de manière autonome, reconnaître les liens, assimiler les informations et les remettre en question de manière critique, tirer des conclusions – voilà quelques capacités importantes qui peuvent uniquement être acquises grâce à un apprentissage actif.

L'école, en tant qu'espace de vie dans lequel tout le monde se sent à l'aise, doit également être ouverte au monde extérieur, par exemple à la communauté villageoise et urbaine, au monde du travail, à l'environnement naturel de l'établissement.

Le Luxembourg est en passe de devenir une société de la connaissance, au sein de laquelle la qualité et la durabilité de l'emploi dépendent de plus en plus directement de la réussite scolaire. déi gréng mettront fin à la séparation stérile entre l'école et le monde du travail et accorderont plus d'importance à une formation dualiste (alternance entre théorie et pratique, respectivement stages) ainsi qu'au dialogue avec le monde du travail. En outre, le droit à l'apprentissage tout au long de la vie doit être garanti.

déi gréng proposent :

- de soutenir les familles avec enfants aussi tôt que possible et d'encourager le développement des enfants dès leur plus jeune âge. Le développement de la petite enfance se fait en dehors du cadre scolaire : nous avons besoin de bonnes structures d'accueil pour les enfants et de structures de conseil pour aider et soutenir au besoin les parents dans l'éducation de leurs enfants.
- d'élargir l'offre d'école à plein temps (« Ganztagschule ») et de structures d'accueil à l'échelle nationale à côté des divers modèles d'école existants. Ecole et structures d'accueil sont complémentaires et interconnectées.
- d'organiser les structures d'accueil de manière similaire à l'école publique. Elles seront organisées par le secteur public (État et communes) et mises à disposition gratuitement. Les deux initiatives seront menées sous l'égide du Ministère de l'Éducation.
- de promouvoir une école adaptée aux besoins de chaque enfant. C'est pourquoi nous souhaitons intégrer l'éducation différenciée dans la loi scolaire et ne plus traiter cette dernière comme une structure secondaire qui fonctionne parallèlement à l'école officielle. L'école spécialisée ne sera pas supprimée pour autant. Une coopération plus étroite entre l'enseignement général et l'enseignement spécialisé, qui doivent par ailleurs être dispensés dans les mêmes bâtiments, sera encouragée.
- d'octroyer une organisation claire aux écoles : des structures participatives pour tous les partenaires, ainsi qu'une direction en tant qu'interlocuteur visible et garant de la qualité de l'enseignement ;
- d'employer dans toutes les écoles primaires des équipes multiprofessionnelles et mobiles composées d'enseignant-e-s, d'éducatrices et d'éducateurs et de psychologues. Ces personnes doivent s'occuper aussi tôt que possible et de manière ciblée des élèves qui présentent des problèmes de comportement et/ou divers types de difficultés d'apprentissage (dyslexie, dysphasie, dyscalculie, etc.) et les encadrer à l'aide de méthodes et de programmes appropriés, en consultation étroite avec le personnel enseignant.
- d'abandonner le principe de l'orientation en trois sections séparées après la sixième année primaire. Cette séparation intervient trop tôt et crée trop de barrières pour le développement ultérieur des élèves. L'école doit transmettre

à l'ensemble des enfants des connaissances et des compétences communes et les garder ensemble dans la mesure du possible.

- d'enseigner à l'école primaire dans nos trois langues officielles, sans qu'une faiblesse dans l'une de ces langues ne s'accompagne automatiquement d'un échec scolaire. Dans la même logique, nous donnerons à l'élève la possibilité de choisir une langue principale et une langue secondaire dans l'enseignement post-primaire (section allemande & française).
- d'introduire un cours d'enseignement des valeurs pour tous les enfants qui remplace à la fois le cours de morale laïque et le cours de religion ;
- de poursuivre de manière conséquente l'agrandissement des bâtiments scolaires au niveau de l'enseignement post-primaire. Surtout dans les classes inférieures de l'enseignement post-primaire le nombre d'élèves est trop important.
- de discuter avec tous les enseignants des nouvelles pratiques pédagogiques et de soutenir une individualisation de l'enseignement post-primaire. Chaque élève a une méthode d'apprentissage individuelle. Il est dès lors essentiel de disposer d'une offre plus large de méthodes pédagogiques. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons essayer de garantir l'égalité des chances pour tous.
- d'organiser les informations, l'orientation et le conseil en matière d'éducation de manière plus transparente et efficace. À nos yeux, l'orientation est synonyme de développement permanent. Nous allons mettre en place un droit à l'orientation et à l'accompagnement, unir le savoir-faire existant et garantir un encadrement personnel. Par la création d'une Maison de l'orientation et de la formation avec des antennes dans les différentes régions du pays, nous proposerons une offre globale en matière d'évaluation des compétences, d'orientation et d'assistance.
- de réformer en profondeur la manière dont nous évaluons les élèves. Ceci est important, étant donné qu'aujourd'hui le nombre de diplômes étrangers homologués au Luxembourg équivaut entretemps au nombre de diplômes attribués annuellement par l'école luxembourgeoise.
- de lutter de manière conséquente contre le nombre élevé de jeunes qui quittent l'école sans diplôme scolaire ou sans formation professionnelle. Nous allons préparer les adolescents à la formation professionnelle dans des centres régionaux de petite taille avec l'appui des régions et leur offrir un accompagnement permanent. Nous allons encourager les entreprises qui soutiennent ces adolescents et incorporer des initiatives de l'économie sociale et solidaire dans ce réseau.

2. Université et recherche

L'Université du Luxembourg joue un rôle important dans le développement de la société. Elle doit investir dans l'être humain et approfondir ses connaissances, ainsi que ses compétences techniques et sociales. La recherche et l'apprentissage ne peuvent pas se concentrer exclusivement sur des projets utiles à court terme ou financièrement rentables. Les activités de l'université doivent coïncider avec les priorités sociales à long terme et considérer l'aspect multiculturel et plurilingue de notre société luxembourgeoise comme un objet d'étude central.

déi gréng proposent :

- de remédier au manque d'espace notoire dans les bâtiments actuellement utilisés grâce à une réorganisation interne et à la mise à disposition de nouvelles infrastructures provisoires ;
- de pallier à moyen terme le besoin aigu de logements pour étudiants financièrement abordables ;
- de sécuriser la situation financière des enseignants-chercheurs et de modifier le droit du travail pour empêcher tout abus étatique, comparable à celui dont les chargé(e)s de cours font l'objet, en matière de contrats de travail à durée déterminée ;
- d'étendre la limitation du temps de travail pour les étudiants (dix heures/semaine) à vingt heures/semaine à partir de la première année d'études ;
- de tenir compte de l'équilibre entre famille et travail lors du renforcement des infrastructures existantes et des nouvelles constructions et de créer les structures nécessaires au sein de l'université ;
- d'améliorer la coordination entre les Centres de recherche public (CRP), l'Université, le Fonds national de la recherche (FNR) et le Ministère. Les partenariats de recherche deviendront la norme.
- d'assurer que les chercheuses et les chercheurs ne passent pas plus de temps à rechercher des sources de financement publiques et privées qu'à travailler sur leur projet de recherche ;
- de garantir une plus grande prise en compte des recherches qui ne sont pas directement axées sur le développement de l'économie, c'est-à-dire d'orienter davantage les axes de recherche sur le développement durable de notre société dans le domaine de la recherche fondamentale et des sciences humaines et sociales. Dans le domaine technologique, les priorités vertes se situent en particulier au niveau de l'efficacité et de la production énergétique, des technologies de l'environnement et de la santé, ainsi que de la recherche sur les matériaux et de l'évaluation des risques.

- de soutenir de manière critique, mais positive les nouvelles perspectives de développement dans le domaine de la recherche sur les cellules souches et de la thérapie par cellules souches adultes et embryonnaires, même si de nombreuses incertitudes scientifiques et questions éthiques subsistent dans ce domaine ;
- d'encourager davantage le rôle de formation et d'orientation sociétale de l'Université du Luxembourg. Les projets, les études et les résultats des recherches doivent être activement diffusés au-delà des cercles d'experts.



6. Politique familiale verte

Notre société a connu un développement et des changements fondamentaux. Outre la famille classique, il existe d'autres formes d'union. La politique doit avoir comme objectif premier d'offrir à chaque personne la possibilité d'organiser sa vie selon ses propres souhaits et sans faire l'objet de discriminations. L'État doit soutenir les personnes qui n'ont pas la capacité de subvenir à leurs propres besoins.

Un enfant sur cinq est exposé au risque de pauvreté au Luxembourg. Il en va de même pour 49 pour cent des familles monoparentales. La société a une responsabilité particulière à l'égard des parents qui assurent la tâche de l'éducation, mais aussi à l'égard des enfants qui ont le droit à un bon départ dans la vie.

Pour ce faire, la politique de subventions publiques doit être entièrement repensée.

L'État reste le garant de la coexistence pacifique, tolérante et digne de l'ensemble des citoyens. La politique familiale doit intervenir de manière neutre et assurer une égalité des chances pour tous, de sorte que nous puissions préparer aujourd'hui l'avenir de la génération de demain.

1. Familles

Une réorientation des soutiens purement financiers de la politique familiale vers une offre de services vaste et efficace pour les familles est nécessaire et constitue l'une de nos priorités. Les aides financières pour les familles à faible revenu seront cependant maintenues.

déi gréng proposent :

- d'introduire une réorientation de la politique familiale et sociale pour que les objectifs proprement dits du transfert social puissent être atteints, à savoir la protection de l'ensemble des structures familiales et des couches de population contre la pauvreté ;
- de créer suffisamment de structures de garde d'enfants gratuites avec des heures d'ouverture flexibles ;
- d'offrir aux familles des services de conseil et d'assistance flexibles et concrets en matière d'éducation des enfants ;
- d'étoffer les ressources humaines au sein des services qui offrent un soutien dans les situations de crise et d'urgence familiales (décès, maladie, violence, troubles comportementaux prononcés des enfants) ;
- de rendre le congé parental plus flexible pour les pères et les mères, de sorte qu'il devienne une mesure familiale efficace qui, d'une part, répond aux défis des parents et qui, d'autre part, reste compatible avec les exigences de l'employeur ;
- de généraliser le droit au travail à temps partiel pour les parents d'enfants en bas âge.

2. Droits des enfants et protection de la jeunesse

Pour déi gréng, les droits des enfants et la protection de la jeunesse constituent une priorité politique absolue. L'État a le devoir de garantir à chaque enfant une éducation qui tient compte de tous ses besoins spécifiques. Cette démarche ne se limite pas au droit à une alimentation saine, à un environnement sain et à une formation de qualité. Il est également important que chaque enfant, en tant qu'individu, puisse développer son projet de vie en fonction de ses possibilités, de ses compétences et de ses souhaits. Les enfants et les adolescents ont toutefois également besoin de sécurité, d'attention, de règles claires et de personnes sur lesquelles ils peuvent compter. Dans ce sens, déi gréng souhaitent encourager les enfants pour qu'ils soient en mesure d'assumer plus tard leurs propres responsabilités et de devenir des citoyennes et des citoyens actifs.

Même si le Luxembourg est l'un des pays les plus riches au monde, il existe chez nous des enfants et des adolescents dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits et dont le développement normal n'est pas garanti. Plus tard, ces derniers auront des difficultés à construire leur vie. Nous devons nous éloigner des mesures politiques essentiellement répressives qui pénalisent les parents, les enfants et les adolescents au lieu de les aider. déi gréng s'engagent à mettre en place une politique sociale qui met l'accent sur la compréhension et l'acceptation dans les domaines de la protection de la jeunesse et de la prévention de la délinquance juvénile.

déi gréng proposent :

- de s'engager pour que toutes les régions du pays offrent des cours gratuits pour les parents, avant et après la naissance de leurs enfants ;
- de procéder à une évaluation honnête et globale de la politique existante dans le domaine de la protection de la jeunesse et de la délinquance juvénile. Les différents acteurs de la politique familiale et sociale ont un besoin impératif de coopération et de coordination. Sur la base des conclusions de cette évaluation, nous introduirons rapidement des réformes indispensables.
- de se mobiliser pour assurer une coordination optimale entre le secteur des soins de santé, les cliniques pour enfants et la psychiatrie juvénile et infantile. Nous avons surtout besoin de systèmes d'alerte pour pouvoir aider les enfants et les jeunes en difficulté aussi rapidement que possible.
- d'assurer que les centres d'accueil et les services sociaux soient mieux coordonnés pour que les enfants et les adolescents qui reçoivent une éducation extra-familiale puissent bénéficier des mêmes chances en matière de développement et d'éducation ;
- d'accélérer les procédures du tribunal des mineurs pour pouvoir venir rapidement en aide aux enfants en difficulté. Les meilleures conditions seront réunies pour les services sociaux du tribunal des mineurs et leurs partenaires, de sorte qu'ils puissent assurer une prise en charge optimale des enfants et de leurs familles. Le développement du corps et de l'esprit des enfants ne doit pas être mis en péril par des pertes de temps.
- d'abolir l'accouchement anonyme. Chaque enfant a le droit de connaître ses origines.
- de séparer les domaines « protection de la jeunesse » et « délinquance juvénile » pour pouvoir apporter une aide plus efficace et plus adaptée à chacun ;
- de s'assurer que les adolescents en difficulté reçoivent de l'aide plus rapidement et de garantir la mise en place d'une assistance plus étendue et plus accessible. Cette mesure permet également de lutter contre le phénomène des adolescents sans-abri.
- d'encourager la « médiation » comme procédure de solution de conflits en cas de crise familiale, de séparation ou de divorce. Les parents, mais aussi les enfants et les adolescents doivent avoir la possibilité d'assumer leurs responsabilités sociales et de chercher des solutions axées sur l'avenir, de manière indépendante et dans le respect mutuel. Le procédé de la « médiation » permet également aux délinquants juvéniles d'assumer les conséquences d'un délit.

3. Jeunesse

Dans la société luxembourgeoise, les jeunes sont largement exclus des processus décisionnels. Ils doivent surmonter une période de transition difficile entre l'école et la vie professionnelle et ils manquent souvent d'espaces de liberté dans notre société. Les jeunes font partie d'un groupe très hétérogène, leurs intérêts sont insuffisamment représentés et ils disposent de peu de moyens d'influence. Par conséquent, on fait souvent abstraction des jeunes dans le cadre des décisions politiques.

déi gréng sont d'avis que dans le domaine de la politique de la jeunesse, il existe un grand besoin de rattrapage. La prétendue désillusion à l'égard de la politique et la situation souvent très difficile de certains jeunes ont été à nouveau accentuées par une législation discriminatoire sur le chômage des jeunes. La politique de la jeunesse des gouvernements précédent a souvent reconnu les problèmes des jeunes trop tard ou pas du tout.

Le Luxembourg a besoin d'adolescents engagés et dotés d'un esprit critique, qui bénéficient d'un soutien adéquat de l'État. L'expression « La jeunesse est notre avenir » reste trop souvent un slogan vide de contenu. déi gréng souhaitent relever les défis d'une politique de la jeunesse pluraliste et durable.

déi gréng proposent :

- de garantir un développement ciblé de nos jeunes. Les jeunes peuvent à juste titre s'attendre à ce que la politique reconnaisse leurs besoins, prenne leurs craintes au sérieux et les aide à trouver leur propre voie. C'est pourquoi nous souhaitons promouvoir un développement aussi poussé que possible des possibilités de participation. Les éléments suivants doivent être tout particulièrement renforcés : les plans et les conseils communaux de la jeunesse, ainsi que les représentations d'élèves et d'apprentis, qui sont dotés d'un réel droit de regard.
- la création - outre les initiatives existantes en matière de droit de la jeunesse (centre national d'information de la jeunesse, maisons de la jeunesse, etc.) - de centres d'information de la jeunesse décentralisés et régionaux, ainsi que l'ouverture d'écoles pour les acteurs sociaux. Une participation renforcée signifie cependant aussi un meilleur accès aux informations et, surtout, une meilleure compréhension du contexte et des enjeux sociaux et politiques.
- d'accorder le droit de vote aux jeunes à partir de 16 ans. déi gréng sont d'avis que les jeunes ont le droit de participer à la vie politique et sociale. Grâce à l'élargissement du suffrage, nous permettrons une participation active au niveau communal et national de nos jeunes.

- de continuer à soutenir les associations et les organisations nationales de jeunesse. La jeunesse luxembourgeoise manque d'espaces de liberté (centres de jeunesse, centres artistiques et centres sportifs autonomes, etc.). Pour cette raison, nous élargirons l'offre de centres, de formations et de loisirs pour les jeunes.

4. Un nouveau contrat inter-génération

Dans tous les pays européens, le nombre de jeunes diminue, alors que le pourcentage de personnes âgées augmente. Cette tendance représente aussi un grand défi pour le Luxembourg.

Souvent, les personnes âgées sont uniquement perçues comme un facteur de coût et sont rendues responsables de l'existence d'une crise budgétaire, d'une économie non concurrentielle et d'une croissance lente.

Nous sommes d'avis que le développement démographique représente une opportunité pour que tous les groupes d'âge modèlent l'avenir ensemble.

déi gréng proposent :

- de s'engager pour que les personnes âgées ne soient pas discriminées sur le marché du travail ;
- d'encourager l'échange de connaissances, la formation et le tutorat entre les personnes âgées et les jeunes, aussi bien dans le cadre professionnel qu'en dehors de celui-ci ;
- de créer de nouvelles formes de logement pour les personnes âgées qui leur permettent de mener une vie autonome et digne au sein de la société ;
- d'encourager un grand nombre de possibilités d'engagement bénévole clairement réglementées (sans que des activités normalement rémunérées soient effectuées dans ce cadre) ;
- de s'assurer du respect de l'ensemble des besoins physiques, sociaux et émotionnels des personnes en cas de maladie et de recours aux soins de santé ;
- d'accorder à tout le monde la possibilité et le droit de mourir dans la dignité, que ce soit au domicile, à la maison de soins ou dans un service de soins palliatifs ;
- d'introduire des contrôles de qualité des maisons de retraite et de renforcer les droits des résidents par le biais de représentant-e-s élu-e-s ;

- d'organiser l'aide aux personnes âgées de manière qu'elle soit adaptée à tous les groupes sociaux. Les solutions standard n'existent pas : les différentes expériences culturelles, religieuses, ethniques et sociales doivent être prises en compte et l'individualité des personnes doit être préservée.

5. Les personnes à besoins spécifiques

Les personnes handicapées ont un droit à l'autonomie et à l'intégration. Elles doivent avoir la possibilité de mener une vie indépendante. La politique en faveur des personnes handicapées va au-delà des limites de l'aménagement des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite. Elle garantit également l'accès aux informations et la possibilité pour les personnes handicapées de participer activement à la vie professionnelle, culturelle et sportive.

déi gréng proposent :

- d'instaurer un fonds de développement pour soutenir des projets et des programmes en faveur des personnes handicapées ;
- d'élaborer en étroite collaboration avec les organisations de personnes handicapées et les communes un programme de soutien pluriannuel, prévoyant des mesures qui rendent la vie publique plus accessible aux personnes à besoins spécifiques. Ce programme prévoira également des moyens financiers pour développer des concepts communaux.
- de renforcer à la fois l'éducation différenciée et les possibilités pour intégrer les enfants et adolescents à besoins spécifiques dans l'école ordinaire, tout en étoffant les services de soutien nécessaires ;
- d'analyser le besoin de places réservées aux enfants handicapés dans les systèmes de garde d'enfants et d'établir un programme pour la création de telles places ;
- de garantir aux personnes handicapées la participation à la formation professionnelle et au perfectionnement continu de leurs compétences ;
- de promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail ordinaire et d'élaborer des programmes d'action visant à créer un plus grand nombre d'emplois pour ces personnes dans le secteur public ;
- d'améliorer et d'étendre l'offre de structures de logement adéquates pour prendre en charge les personnes handicapées.



7. Société et politique

1. Démocratie

Au XXI^e siècle, le Luxembourg souffre toujours de déficits démocratiques considérables. Quelque 40 pour cent de la population sont exclus du droit de vote national, une participation active du citoyen n'est guère souhaitée et des informations détaillées ne sont fournies qu'avec hésitation. Les activités de conseiller politique et de fonctionnaire ne sont pas toujours séparées et le cumul des mandats peut, dans certains cas, aboutir à des conflits d'intérêts. Malgré les nombreuses déclarations d'intention, le citoyen luxembourgeois ne bénéficie toujours pas du droit d'obtenir des informations que possèdent les administrations.

Nombre d'administrations publiques continuent à fonctionner avec beaucoup de lourdeur. Malgré l'existence d'un Ministère de la Réforme administrative, le gouvernement actuel ne s'est pas donné suffisamment de moyens pour réaliser une réforme administrative de qualité. Les citoyennes et les citoyens se plaignent à juste titre des obstacles bureaucratiques et procéduraux. Par ailleurs, il est nécessaire d'octroyer plus de droits à nos concitoyennes et concitoyens étrangers afin de garantir la cohésion sociale.

déi gréng proposent :

- d'introduire plus de démocratie à la Chambre des député-e-s et dans les conseils communaux et de garantir une plus grande efficacité et transparence de l'État ;
- de supprimer toutes les limitations liées à la nationalité dans le domaine de la participation politique lors des élections communales ;
- de concéder à l'ensemble des concitoyennes et des concitoyens étrangers le droit de vote national à l'issue d'un séjour de cinq ans au Luxembourg ;
- de supprimer toutes les limitations en ce qui concerne le droit de vote passif des citoyens de l'UE lors des élections européennes ;
- de séparer strictement les fonctions de conseiller politique et de fonctionnaire, afin de garantir la neutralité politique des administrations ;
- de rendre la composition et le fonctionnement du Conseil d'État plus démocratique et transparent. Sa composition et la désignation des membres seront modifiées pour qu'il représente les principaux courants sociaux.
- de simplifier et d'accélérer les procédures administratives. Il convient d'assurer des restructurations et un renforcement des effectifs des administrations là où cela s'avère nécessaire.
- d'introduire des « Guichets uniques » pour les citoyennes, les citoyens et les entreprises à l'échelle du pays et les transformer en points de contact centraux (aussi sur Internet), autant pour les procédures administratives que pour les informations détaillées sur les droits et les devoirs des citoyennes et des citoyens ;
- d'introduire un droit généralisé d'accès aux informations administratives avec des délais de réponse courts pour les administrations et des voies de recours efficaces en cas de refus d'accès.

2. Égalité entre couples hétéro- et homosexuels

Au Luxembourg, un nombre croissant de couples hétérosexuels choisissent une déclaration de partenariat (PACS) pour leur vie commune, plutôt que le mariage classique, même si ce dernier type d'alliance reste associé à des avantages juridiques évidents. Les couples homosexuels ne disposent pas de cette alternative et de la liberté de décision associée, étant donné que les mariages entre personnes du même sexe sont interdits. Il faut vite mettre fin à la discrimination des couples homosexuels.

déi gréng proposent :

- d'introduire l'égalité de traitement à l'égard des couples homosexuels et la possibilité de mariage entre personnes du même sexe ;
- de mettre les couples hétérosexuels, les couples homosexuels, ainsi que les personnes célibataires sur un pied d'égalité en matière de demande d'adoption.

3. Prostitution

Actuellement, le « modèle suédois » fait l'objet de discussions au Luxembourg. Il prévoit que seuls les clients encourrent une peine et non pas les prostituées. Selon l'une des études commanditées par le gouvernement suédois, cette loi a pour ainsi dire entraîné la disparition complète de la prostitution de rue. Il existe cependant une « offre clandestine » qui n'est pratiquement pas contrôlable par la police et la justice. De plus, nombre d'hommes suédois se rendent dans les États baltes avoisinants à des fins de tourisme sexuel. Pour déi gréng, il est d'une importance capitale d'aborder le problème de la prostitution de manière pragmatique, sans se laisser guider exclusivement par des arguments moraux. Par ailleurs, le Luxembourg ne doit pas « expulser » les prostituées et leurs clients vers les zones frontalières allemande, belge ou française.

déi gréng proposent :

- de lutter sans relâche et ensemble avec les États riverains contre la prostitution, les diverses formes de traite des femmes et celle des êtres humains en général ;
- d'élaborer des solutions spécifiques contre la prostitution motivée par une dépendance à la drogue ;
- de garantir aux prostituées qui ont choisi ce métier volontairement et qui travaillent sans proxénète une couverture en matière de droit du travail. Par ailleurs, ces femmes doivent pouvoir bénéficier d'une assurance sociale et d'une protection en matière de santé.
- d'élaborer des programmes pour une éducation sexuelle qui se fonde sur le respect mutuel et l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- d'établir des programmes d'aide pour soutenir les victimes de la prostitution et pour créer des possibilités de sortie pour les femmes qui souhaitent abandonner la prostitution.

4. Etat et églises

Parmi les principes fondamentaux de notre société pluraliste et multiculturelle figure, outre la liberté d'opinion et la liberté de pensée, aussi la liberté religieuse. déi gréng sont d'avis que la religion relève de la sphère privée.

La séparation actuelle entre le cours de religion et le « bassin collecteur » de la morale laïque ne reflète plus les besoins de notre société pluraliste. Dans l'intérêt de la cohésion sociale, la séparation des enfants en fonction de l'appartenance religieuse (de leurs parents) est une erreur fondamentale, surtout en matière d'enseignement des valeurs. Par ailleurs, la religion en tant que confession de foi n'a pas sa place dans une école publique qui doit transmettre des connaissances. Elle relève de la responsabilité des églises et peut être enseignée dans le cadre d'un cours de religion privé que les communautés religieuses peuvent proposer aux personnes intéressées.

déi gréng proposent :

- de modifier la Constitution dans le sens d'une séparation entre Etat et églises et d'annuler les conventions actuelles entre l'État et les communautés religieuses ;
- d'introduire un système de financement plus équitable, qui respecte l'autonomie personnelle du contribuable en lui laissant le choix de payer éventuellement un « impôt philosophique » à une église ou à une ONG.
- de promouvoir l'introduction d'un enseignement des valeurs uniforme, de confession neutre et obligatoire pour tous les élèves, qui communique à la nouvelle génération des valeurs solides, critiques et universelles.

5. Soins palliatifs et euthanasie active

Après la consécration légale de la médecine palliative et de l'euthanasie active, nous avons besoin de dispositions efficaces pour mettre en œuvre ces nouvelles lois.

déi gréng proposent :

- de promouvoir des programmes de formation continue de portée médicale et paramédicale dans les domaines du traitement de la douleur, des soins palliatifs et de l'euthanasie active, similaires à ceux du modèle belge. déi gréng souhaitent également promouvoir une politique plus active d'information de la population en ce qui concerne les « dispositions de fin de vie ».

A hand is holding a green passport. The word "PASSPORT" is printed in white, uppercase letters on the front cover of the passport. The background is a light green gradient with a white curved shape on the right side.

PASSPORT

8. Justice, immigration et asile

1. Justice et libertés fondamentales

Au cours des dix dernières années, la politique de la justice et de la sécurité s'est concentrée sur le renforcement des dispositifs de répression. Or, il existe un très grand manque de transparence dans le domaine de la justice. Cette politique a négligé un aspect fondamental d'une politique de sécurité efficace dans une démocratie libérale : la prévention des délits et la protection des libertés fondamentales. La répression reste nécessaire, mais il est beaucoup plus important d'éviter les délits. Cette tâche ne peut pas être uniquement assurée par des moyens policiers, mais doit être élargie aux politiques d'éducation et du travail, ainsi qu'à la politique sociale.

déi gréng proposent :

- de renforcer les moyens pour le travail de prévention à différents niveaux ;
- de renforcer les dispositifs sociaux dans les établissements pénitentiaires et les maisons correctionnelles. L'intensification du travail avec les détenus et un soutien prolongé (et matériel) après leur libération créent de meilleures conditions pour éviter les récidives.
- de demander l'élaboration de statistiques claires sur les récidives ;
- de réformer la coopération entre la justice, les établissements pénitentiaires et la psychiatrie, dans le but d'améliorer le traitement et la détention de personnes qui ont commis un délit, sans en être responsable d'un point de vue pénal ;

- de créer une législation qui réglemente clairement les droits des victimes et les prestations dont ces personnes peuvent bénéficier dans notre société. La protection des victimes est un droit fondamental !
- de s'assurer lors de la construction d'une nouvelle maison d'arrêt que les conditions pour prendre en charge les prisonniers en attente de jugement et les condamnés de manière plus ciblée et plus adaptée soient réunies ;
- de promouvoir un travail de resocialisation sérieux afin de préparer les personnes détenues à leur future liberté ;
- d'offrir aux établissements pénitentiaires la possibilité d'engager du personnel avec des compétences diverses. Par conséquent, le personnel des prisons ne peut plus exclusivement être recruté dans l'armée.
- de s'assurer de l'introduction de moyens de communication électronique plus modernes dans le domaine de la justice ;
- de garantir que la jurisprudence soit publiquement accessible à tous. Les jugements doivent être publiés à l'attention du public général, conformément aux exigences de la loi sur la protection des données.
- de soutenir activement la création d'un Conseil supérieur de la justice, qui ne sera pas uniquement composé de juges, mais aussi de membres indépendants du barreau et de la société civile ;
- de faire de l'Inspection Générale de la Police (IGP) une entité qui travaille de manière totalement indépendante de la Police.

Depuis le 11 septembre 2001, des lois ont été créées dans le monde entier au nom de la « lutte contre le terrorisme ». Une série de nouveaux instruments de lutte contre la criminalité a été mise à la disposition de la police (conservation de données relatives aux communications téléphoniques, SMS et Internet; caméras, base de données des empreintes génétiques, bases de données concernant les infractions pénales, accès à des bases de données externes, etc.). Ces nouvelles réglementations ont une incidence sur la protection de la vie privée et des libertés des habitants du Luxembourg. Par conséquent, il faut soigneusement respecter l'équilibre entre la mise en œuvre de ces nouvelles mesures de sécurité et les droits fondamentaux.

déi gréng proposent :

- de contrôler les lois existantes et de les remodeler pour que les droits fondamentaux et la lutte contre la criminalité ne soient pas en contradiction ;
- de promouvoir une politique de sécurité qui renforce les libertés fondamentales tout en permettant de lutter contre le crime organisé, sans qu'une suspicion généralisée ne pèse sur la population.

2. Immigration, politique linguistique et politique d'asile

D'ici 2060, le nombre d'habitants de l'Union européenne diminuera de plus de 50 millions et la population active sera déjà à la baisse à partir de 2017. Sans immigration, le fondement économique et sociopolitique de l'UE est mis en cause. En matière d'immigration, le Luxembourg présente une particularité qui le distingue du reste de l'Europe. En effet, plus de 40 pour cent de la population sont des non-Luxembourgeois. Par ailleurs, tous les ans, 10.000 à 12.000 personnes s'installent au Luxembourg, alors que 7.000 à 9.000 personnes quittent le pays. Les immigrantes et les immigrants constituent une part dynamique de notre économie, car trois entreprises sur quatre sont créées par des non-Luxembourgeois. Cependant, d'autres problèmes subsistent. Les perspectives scolaires des enfants de familles d'immigrants sont inférieures à celles de la moyenne et la participation des non-Luxembourgeois à la vie politique est insuffisante.

déi gréng proposent :

- de promouvoir un meilleur regroupement des compétences ministérielles dans le domaine de l'immigration pour que le processus qui s'étend de l'immigration à la naturalisation s'accompagne d'une politique cohérente ;
- de réorienter le système d'éducation et de formation afin d'améliorer les perspectives d'avenir de l'ensemble des enfants et des adultes qui vivent dans notre pays (voir le chapitre « École et formation professionnelle »). Nous souhaitons faciliter l'accès aux études des étudiants issus d'États tiers au Luxembourg.
- de renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation relatives à l'inscription des citoyennes et des citoyens sans passeport luxembourgeois sur les listes électorales et d'abolir les dérogations que le Luxembourg a introduites pour la citoyenneté européenne au début des années 1990 ;
- de réformer la nouvelle loi sur la nationalité.

La langue luxembourgeoise constitue un facteur d'intégration fondamental. Il est cependant peu opportun de vouloir la promouvoir principalement par la législation sur la nationalité. En effet, jusqu'à présent, seul 0,5 pour cent des immigrant-e-s sont concerné-e-s par la procédure de nationalisation. Les 99,5 pour cent restants ne sont pas touchés par la loi sur la nationalité et ne sont guère incités à apprendre la langue luxembourgeoise.

déi gréng proposent :

- d'offrir aux citoyennes et aux citoyens étrangers qui arrivent au Luxembourg de meilleures opportunités d'apprendre le luxembourgeois ;
- d'introduire des « congés linguistiques » garantis et financés par l'État ;
- de défendre notre diversité linguistique comme l'une de nos forces. Le luxembourgeois est important, au même titre que l'allemand et le français. Le Luxembourg a besoin de ses trois langues.

Sans une politique claire de l'UE pour la promotion et la régularisation de l'immigration légale en provenance d'États tiers, la problématique de l'asile restera d'actualité. Jusqu'à présent, le gouvernement luxembourgeois ne s'est que très peu mobilisé pour une telle politique d'immigration active. De surcroît, les directives européennes qui régulent le statut et les droits des demandeurs d'asile ont été mises en œuvre avec beaucoup de retard au Luxembourg. Cette situation illustre l'indifférence face au sort des demandeurs d'asile.

déi gréng proposent :

- de promouvoir une politique commune d'asile de l'UE qui se base sur la Convention de Genève et qui la respecte ;
- de se mobiliser au niveau de l'UE, afin d'élargir les possibilités d'immigration légale en provenance d'États tiers, en particulier par le biais du concept de l'immigration circulaire. Par « immigration circulaire », on entend l'autorisation d'une immigration limitée dans le temps et coordonnée au niveau des pays partenaires, en particulier à des fins de formation, de sorte que les immigrantes et les immigrants puissent appliquer dans leur pays d'origine les compétences nouvellement acquises. Ce principe permet d'empêcher l'exode des cerveaux.
- d'équiper le centre de rétention pour demandeurs d'asile des ressources humaines et des infrastructures nécessaires. Ce centre constitue une amélioration, étant donné que ces personnes, qui ne sont pas des criminels, ne sont plus incarcérées au centre pénitentiaire de Schrassig. Cependant, déi gréng organiseront la politique de retour de sorte qu'elle puisse, dans la mesure du possible, fonctionner sans recours au centre de rétention. Notre impératif absolu est de protéger la dignité humaine des demandeurs d'asile. Des contrôles à tous les niveaux doivent appuyer et garantir ce principe.

9. Une sécurité sociale solidaire

Malgré le nombre croissant de cotisants, les caisses de maladie n'ont pu réaliser qu'un petit excédent au cours de l'année 2007. Les institutions internationales attestent régulièrement aux caisses de pension que sous peu elles ne seront plus en mesure de payer les retraites très élevées par rapport aux autres pays européens.

1. Prévention, transparence et qualité : les conditions d'une politique de santé efficace

Une revendication de longue date de déi gréng a été entendue avec l'introduction du statut unique pour les caisses de maladie. Pour que la nouvelle Caisse de Santé puisse atteindre ses objectifs en matière de prise en charge des soins, des mesures urgentes s'imposent dans de nombreux domaines.

a. La santé de l'assuré au centre des soins médicaux

déi gréng proposent :

- de soutenir la création de cabinets multidisciplinaires, les « maisons de la santé » ;
- de lancer une campagne d'information à grande échelle sur les programmes de prévention, les différentes méthodes de traitement, etc. ;
- d'introduire la prise en charge directe (« tiers payant ») des honoraires des médecins pour les personnes qui ont un salaire trop bas pour régler leur note de médecin ;

- de réviser la structure tarifaire. De nouveaux modèles tarifaires plus modernes, qui privilégient les tableaux cliniques et les méthodes de diagnostic exigeant beaucoup de temps, doivent être mis en place (en particulier, pour les maladies chroniques de longue durée et les maladies liées à l'environnement). Les traitements alternatifs dépourvus de tout caractère ésotérique (homéopathie, orthopédie, etc.) et les thérapies basées sur la médecine environnementale doivent être reconnues et également prises en charge par la Caisse de Santé de manière complémentaire aux méthodes « traditionnelles » relevant de la médecine classique.
- d'assurer la transparence des convenances personnelles ;
- d'introduire des normes de qualité dans tous les domaines du système de santé. Cette mesure englobe la création de profils de traitement basés sur des normes élaborées par des hôpitaux et instituts de recherche internationaux.

b. Les médecins généralistes en tant qu'accompagnateurs et conseillers du patient

Les médecins généralistes doivent avoir une fonction de consultation, de suivi et d'accompagnement.

déi gréng proposent :

- de coordonner toutes les activités et les prestations médicales et paramédicales et de mettre en place un système qui permet de mieux conseiller les patients ;
- de créer un dossier du patient qui donne des éclaircissements sur l'ensemble des traitements, des interventions et des médicaments du patient.

c. Politique de prévention et médecine de l'environnement : deux piliers d'une politique de santé efficace

Un grand nombre d'études et de recherches internationales montrent que les facteurs ambiants négatifs (liés à l'alimentation, l'environnement de travail, à l'habitat, à la qualité de l'air et de l'eau, au bruit, etc.) peuvent avoir une influence considérable sur une série de maladies chroniques. L'asthme, les allergies, le cancer, le diabète, la stérilité, ainsi que les maladies neuropsychiatriques sont de plus en plus souvent associés à des influences environnementales négatives et aux comportements individuels.

déi gréng proposent :

- de définir le principe de précaution comme une priorité de la politique de santé et d'améliorer la protection du consommateur en matière de santé, en axant cette politique sur la prévention. Seules ces mesures nous permettront de lutter contre les maladies chroniques de longue durée, liées aux influences environnementales.
- de promouvoir des stratégies de prévention plus globales (lutte contre les causes des maladies et non seulement les symptômes). Ce principe doit reposer sur les données médicales relatives à l'état de santé, à la médication et à la thérapie du patient, ainsi que sur la documentation épidémiologique des maladies et des causes de décès.
- de s'assurer que des cours de formation sur la médecine environnementale soient proposés aux médecins ;
- de créer un institut de médecine environnementale pour la recherche sur la prévention et une prise en charge spécialisée des patients souffrant de maladies liées aux influences environnementales.

Chaque année, 500 à 600 personnes meurent des conséquences du tabagisme au Luxembourg. Parmi ces victimes, 20 personnes sont des fumeurs passifs. Une meilleure protection des non-fumeurs s'avère donc absolument nécessaire.

déi gréng proposent :

- de réformer la loi contre le tabagisme, étant donné qu'elle n'est pas efficace sur le plan de la protection des jeunes. Nous ferons adopter une interdiction générale de fumer dans toutes les structures fermées ou couvertes, c'est-à-dire également dans les cafés et les discothèques.
- d'interdire totalement la publicité du tabac. La réglementation en matière de publicité comporte un nombre trop important de lacunes.
- d'augmenter sensiblement les taxes sur les produits de tabac et d'interdire les automates à cigarettes.

d. Système hospitalier : transparence, coordination et actions ciblées

Afin de juguler l'explosion des coûts dans le système hospitalier, il faut établir des priorités axées sur les résultats.

déi gréng proposent :

- de créer une loi-cadre qui garantit des structures administratives efficaces et transparentes ;
- d'introduire un contrôle général de la qualité des soins hospitaliers. À l'avenir, tous les hôpitaux devront rendre compte des soins médicaux qu'ils dispensent. Ce compte rendu servira de base pour les décisions relatives à l'acquisition d'appareils médicaux et au développement des services hospitaliers.
- de renforcer les droits des patients et d'améliorer leur information concernant leur état de santé et les formes de traitement possibles ;
- d'introduire la formation continue obligatoire pour les médecins. Une supervision régulière garantira des normes de qualité élevées.
- de promouvoir une coopération renforcée avec les hôpitaux universitaires.

e. Psychiatrie

Dans le domaine de la psychiatrie, la politique de santé verte est synonyme d'un diagnostic qui met l'accent sur les causes. Il s'agit d'une politique de prévention et de traitement qui garantit le droit à l'intimité et à la dignité des patients, tout en combattant les logiques de marginalisation.

déi gréng proposent :

- de recourir à une commission consultative scientifique pour accompagner la réforme de décentralisation et pour élaborer des lignes directrices concernant les thérapies ;
- de renforcer le traitement et l'accompagnement dans des structures ouvertes, ainsi que les droits de codécision des patients dans le domaine de la psychiatrie ;
- d'améliorer la coopération entre la psychiatrie aiguë et les structures décentralisées ;
- de développer les offres de traitements psychothérapeutiques et sociaux qui s'appuient dans une moindre mesure sur l'administration de médicaments ;
- de créer une commission de médiation pour le domaine de la psychiatrie ;
- de poursuivre la réforme du CHNP, de moderniser les infrastructures et de faire démolir l'ancien bâtiment dit «building».

f. Accès égal de toutes les personnes nécessitant des soins à des services de haute qualité de l'assurance-dépendance

déi gréng proposent :

- de créer un plan sectoriel pour les lits de soins, de sorte que toutes les régions du pays disposent d'un nombre suffisant de places ;
- d'exiger un soutien étatique pour les structures alternatives de logement et de soins (communautés de personnes âgées, maisons trigénérationnelles, résidences pour personnes âgées, etc.) pour les personnes âgées qui nécessitent des soins, afin de faciliter le passage des soins à domicile à la maison de soins ;
- de réaliser une analyse précise des coûts d'hébergement dans les maisons de retraite et les maisons de soins qui sont aujourd'hui très variables et d'adapter ces coûts.

g. Démocratisation du système de santé

déi gréng proposent :

- de créer une plateforme pour les organisations actives dans le domaine des soins qui sera représentée à pied d'égalité avec le patronat et les syndicats dans toutes les commissions nationales du système de santé publique. Ce n'est qu'ainsi que les personnes concernées peuvent se faire entendre et mettre en avant leurs exigences légitimes dans les commissions compétentes.

h. Services d'urgence

déi gréng proposent :

- d'élargir la réforme des services d'urgence à travers la création de centres d'intervention régionaux partiellement professionnalisés.

2. Garantir le système de pension luxembourgeois

Le gouvernement n'a pas effectué les réformes nécessaires pour sécuriser le système public de pensions à long terme. Il ne s'agit pas seulement d'une question de sécurité financière, mais surtout d'une réforme profonde du système de pensions luxembourgeois, qui doit être adapté à la réalité du XXI^e siècle.

Le régime public obligatoire de l'assurance pension, qui se base sur le principe de la solidarité entre générations, permet de garantir une retraite pour tous. Il doit rester le principal pilier de la prévoyance vieillesse au Luxembourg.

a. Un système public de retraite sûr

De nouvelles sources de financement sont nécessaires pour garantir le système public de retraite et la qualité des services offerts. Actuellement, le salarié, l'employeur et l'État contribuent à parts égales au financement des retraites. Les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre sont donc défavorisées par rapport aux entreprises à forte intensité de capital. C'est pourquoi il convient d'envisager l'introduction d'un « impôt sur la création de valeur brute » pour les entreprises. Une taxe écologique, respectivement l'éco-bonus, peuvent contribuer au financement du système de l'assurance pension.

déi gréng proposent :

- de lancer un débat ouvert et sincère sur une couverture à long terme du système public de retraite et de mettre en place les réformes nécessaires ;
- d'assurer d'importantes réserves de pension et de les gérer de manière efficace.

b. Invalidité

déi gréng proposent :

- de soumettre à une analyse détaillée la base légale et surtout la pratique de la reconnaissance, ainsi que les modalités de reclassement de l'invalidité, d'en discuter avec les partenaires sociaux et d'élaborer un catalogue d'améliorations concrètes.

- d'œuvrer en fonction de l'introduction d'une assurance pension obligatoire pour tous et de concrétiser le « splitting » des droits de pension ancré dans le droit social, afin d'éviter les cas d'exception.

c. Âge de la retraite

déi gréng proposent :

- d'introduire des modèles flexibles qui permettent un passage progressif à la retraite, au lieu d'augmenter l'âge légal de la retraite actuellement en vigueur (65 ans).

d. Le droit à une pension individuelle

déi gréng proposent :

- d'introduire un droit à la retraite individuelle pour tous. Ce modèle profite en particulier aux femmes, qui pour la plupart (à l'instar d'un nombre croissant d'hommes) n'exercent ou n'ont exercé qu'une activité professionnelle partielle et qui n'ont donc pas acquis suffisamment de droits de pension ;

3. Prévention de la toxicomanie et politique en matière de drogues

Le nombre de toxicomanes et de consommateurs de substances illégales reste très élevé au Luxembourg. Les moyens financiers déployés par le Ministère de la Santé pour la politique en matière de drogues ont plus que triplé au cours des dix dernières années. L'argent est en grande partie affecté à la minimisation des dommages, c'est-à-dire à la prise en charge et à la thérapie de personnes gravement dépendantes. Il s'agit là sans aucun doute d'une mesure positive et nécessaire. Toutefois, d'autres domaines importants manquent toujours de moyens financiers, tels que la lutte contre les causes, la prévention et l'encadrement à long terme des personnes ayant suivi une thérapie. C'est pourquoi il faut attacher une importance particulière à la prévention de la toxicomanie sachant que la toxicomanie n'affecte pas seulement une minorité de personnes et qu'elle concerne de plus en plus toutes les couches sociales et quasiment tous les secteurs de la société. La dépendance qui en découle entraîne beaucoup de souffrance humaine, mais aussi des coûts économiques considérables.

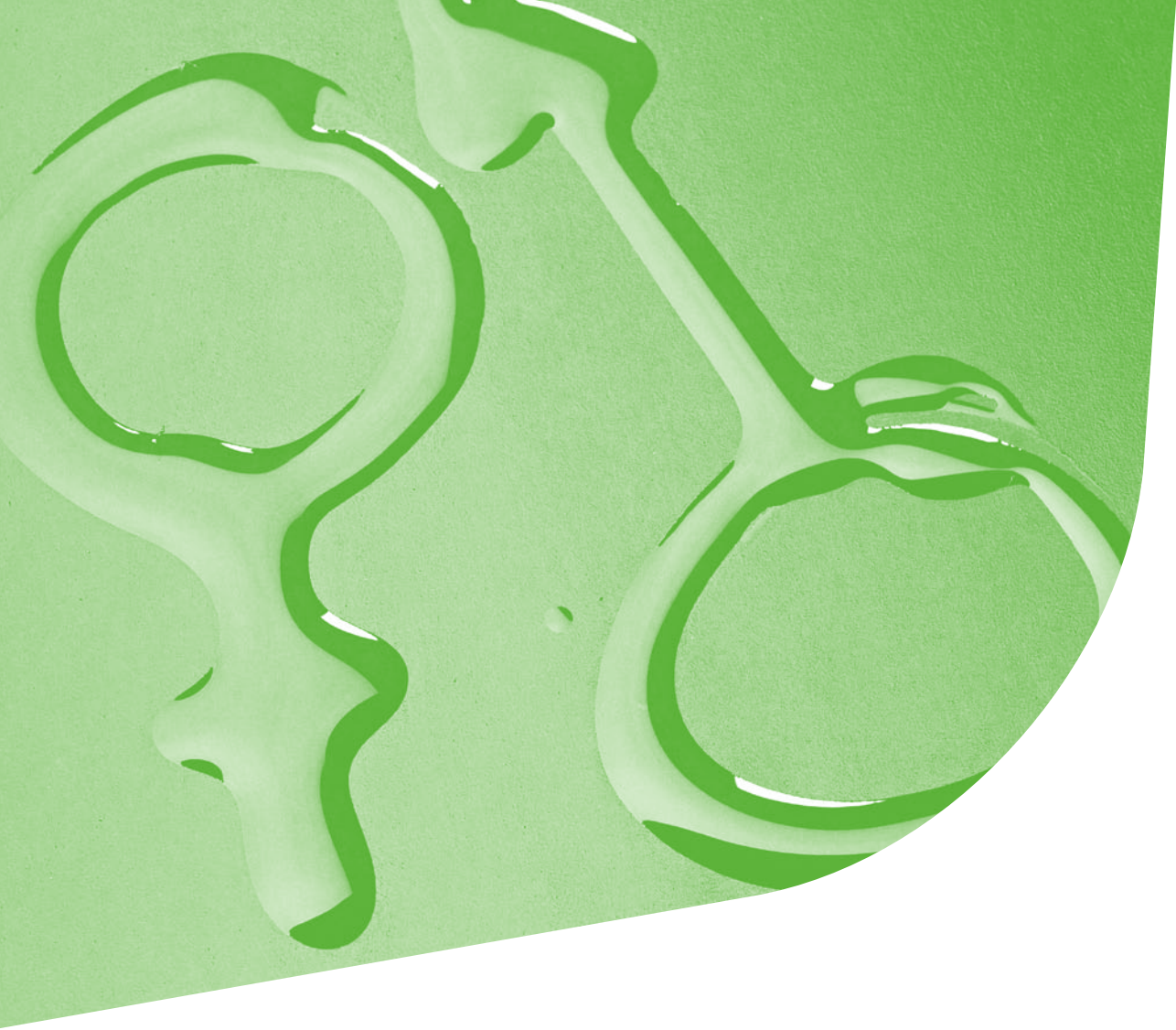
La dépendance et la consommation excessive ne se limitent plus uniquement aux drogues illégales, mais elles concernent également l'alcool, le tabac, les jeux, l'alimentation, les médicaments, les achats, etc. Le comportement de dépendance est un problème qui touche la société toute entière et qui ne peut pas être résolu par des mesures simples ou répressives.

La politique verte en matière de drogues repose sur trois piliers : la prévention, la minimisation des dommages et les sanctions. Une priorité absolue sera cependant accordée à la politique de prévention.

déi gréng proposent :

- de diversifier et de développer les mesures d'assistance en faveur des toxicomanes ;
- de définir des règles claires et cohérentes pour l'utilisation de substances psychoactives, qu'il s'agisse de drogues illégales, d'alcool ou de tabac. En effet, une réglementation compréhensible constitue l'une des pierres angulaires d'un travail de prévention efficace. Une nouvelle approche doit être adoptée pour mettre en place une politique crédible et honnête en matière de drogues. La distinction naïve entre drogues légales et illégales doit être remplacée par une classification en fonction de la quantité et de la nocivité de la substance. La protection des enfants et des adolescents constituera ici l'objectif principal et cet aspect sera renforcé. Cependant, ce processus à long terme doit être initié dans un contexte international et ne peut pas être mis en œuvre par le Luxembourg tout seul.
- d'augmenter substantiellement les ressources financières et humaines affectées à la prévention. Un vaste concept de prévention sera mis en œuvre. Celui-ci prévoit des programmes mobiles en matière de drogues dans les écoles, lors d'événements publics et dans d'autres établissements (travail d'information et de sensibilisation, « drug-checking »), développe et met en réseau de manière plus efficace les programmes et les services existants. À cette fin, les enfants et les adolescents doivent être informés de manière honnête sur les drogues et les dépendances qui en découlent par un personnel socio-éducatif spécialement formé.
- de mettre au point une nouvelle réglementation en matière de vente et de consommation des différents types de drogues. Une nouvelle loi sur les stupéfiants réglera de manière centrale la consommation des substances psychoactives, qui concernera, outre les drogues illégales, aussi les drogues légales comme l'alcool et le tabac et qui proposera une limite d'âge unique pour les substances avec un potentiel de dépendance similaire.

- de créer et de coordonner une vaste offre d'assistance interdisciplinaire, car selon les différentes situations de vie et les différents stades de la dépendance, les personnes touchées ont besoin de divers types de soutien. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter les mesures d'encadrement à la suite d'une thérapie, les possibilités d'hébergement, les traitements de substitution, les salles d'injection, ainsi que les installations socio-psychologiques de manière décentralisée à la réalité géographique et aux besoins des patients.
- de réduire le risque pour la santé des consommateurs grâce à une administration d'héroïne contrôlée par l'État.
- de mettre en place une administration indépendante composée d'un nombre suffisant d'effectifs et d'experts au sein du Ministère de la Santé pour conseiller le gouvernement sur le plan de la politique en matière de dépendance, pour élaborer les concepts et pour définir les lignes directrices. Cette administration commanditera également des études sur le comportement de dépendance de la population, afin d'obtenir des preuves scientifiques et de mieux saisir la réalité sociologique.
- de travailler en vue d'une utilisation consciente et responsable des stupéfiants à long terme et au niveau de l'UE. Une politique cohérente en matière de drogues peut uniquement être mise en œuvre de manière efficace au niveau international.



10. Gender Mainstreaming: une meilleure qualité de vie pour hommes et femmes

Depuis plusieurs décennies, notre société est en mutation. Les modèles de vie et les structures familiales traditionnelles évoluent. En effet, un nombre croissant de femmes poursuivent des activités professionnelles. Il convient donc de repenser et de redéfinir la répartition des rôles entre les femmes et les hommes. La politique doit offrir un cadre général pour soutenir cette évolution.

L'économie nationale luxembourgeoise doit pouvoir bénéficier pleinement des compétences et de la créativité des femmes. Pour que les discriminations fondées sur le sexe diminuent, une sensibilisation aux questions d'égalité des sexes doit se faire dans tous les domaines sociaux, en commençant par l'éducation des enfants.

Un facteur important est une présence renforcée des femmes dans la politique, tant au niveau communal que national. En outre, il est indispensable que la politique adopte une position claire sur les questions éthiques contestées, comme l'avortement.

1. Des chances égales en matière de travail et de carrière

Les femmes et les hommes doivent bénéficier des mêmes conditions en ce qui concerne la conciliation du travail et de la famille et des mêmes opportunités d'avancer dans leur carrière.

déi gréng proposent :

- d'introduire à l'échelle nationale un système de garde d'enfants gratuit, de haute qualité et aux horaires flexibles qui prend en charge les bébés, les enfants et les d'adolescents ;
- d'offrir des mesures de réinsertion et de formation et de proposer des offres de conseil et d'information spécialement adaptées aux besoins des femmes et des hommes. Les services communaux à l'égalité des chances joueront un rôle important dans ce domaine.
- d'œuvrer en faveur de la suppression des écarts salariaux entre les femmes et les hommes pour un travail identique ;
- de mettre fin au phénomène du « plafond de verre » qui empêche les femmes d'assumer des postes de direction dans la même mesure que leurs collègues masculins ;
- de mieux tenir compte dans le cadre de l'orientation professionnelle à l'école des profils professionnels atypiques afin de dépasser la répartition traditionnelle des rôles et d'offrir de nouvelles perspectives professionnelles tant aux filles qu'aux garçons ;
- de soutenir un partage plus équitable entre les deux partenaires en ce qui concerne le travail et la famille, par exemple, en encourageant le travail partiel pour les femmes et les hommes et en procédant à une sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dès le plus jeune âge à l'école ;
- d'appliquer de manière conséquente la directive contre les discriminations qui vient d'être transposée en droit national. En collaboration avec les associations de femmes et les organisations pour l'égalité des chances, nous élaborerons une définition claire de la discrimination en ce qui concerne le harcèlement moral direct et indirect et nous créerons un organisme d'appel efficace.
- d'introduire des comptes épargne-temps qui permettent aux travailleuses et aux travailleurs d'adapter leur temps de travail aux circonstances de vie et à leur situation familiale, sans perdre le droit à une pension.

2. Le droit à une pension pour tous

Un droit à une pension autonome et aussi complète que possible protégé, en particulier en cas de divorce, le conjoint qui n'est pas professionnellement actif contre la pauvreté en période d'âge avancé.

déi gréng proposent :

- d'introduire le droit à une pension individuelle pour toutes les femmes et tous les hommes. Cela signifie que même en cas d'interruption de l'activité professionnelle, un montant minimal sera versé à la caisse de pension.

3. Les femmes dans la vie sociale

déi gréng proposent :

- de s'assurer que les femmes soient mieux représentées à tous les niveaux de la société ;
- de s'assurer, grâce à l'introduction de listes électorales paritaires et au soutien des femmes qui souhaitent s'engager politiquement, que plus de femmes soient actives dans le domaine politique au niveau communal et national ;
- de garantir que le respect des questions de genre lors de l'établissement des budgets publics devienne une composante essentielle de l'activité politique.

4. Mener une vie indépendante

déi gréng sont d'avis que chaque personne doit décider elle-même si et quand elle souhaite avoir des enfants.

déi gréng proposent :

- d'introduire une vaste offre en matière d'éducation sexuelle et de proposer un système de distribution gratuite, respectivement de remboursement de contraceptifs pour les personnes les plus vulnérables d'un point de vue social et pour les adolescents ;
- de réformer la loi sur l'avortement et de créer une sécurité juridique pour toutes les femmes concernées. Elles doivent avoir la possibilité d'avorter au Luxembourg, sous de bonnes conditions médicales et humaines. Les coûts d'intervention doivent être assumés par la caisse de maladie.



11. Médias, culture, sport et loisirs

1. Politique des médias

La participation démocratique n'est possible que dans une société de la connaissance ouverte. déi gréng s'engage pour une société médiatique diversifiée et pluraliste et souhaitent garantir une offre de haute qualité en matière de presse, de radio et de télévision.

La révolution numérique du XXIe siècle transforme notre société en profondeur, tel que l'avait fait également la révolution industrielle au XIXe siècle. La numérisation des médias accélère notre vie quotidienne et renforce la tendance vers une communication individualisée. Cette évolution entraîne une multiplication des libertés individuelles, mais le risque d'une perte de la cohésion sociale et d'une aliénation de la réalité en raison d'une consommation médiatique abusive subsiste. Pour déi gréng, il s'agit d'un côté de conserver la liberté des médias et de l'autre côté de ne pas déresponsabiliser les médias en ce qui concerne le développement de la société. D'aucuns parlent de la société de l'information, déi gréng aspirent à une société de la connaissance. Seules les personnes qui utilisent à la fois les médias classiques et nouveaux de manière compétente peuvent participer au développement social. L'utilisation des médias et les compétences dans ce domaine constituent donc une mission d'éducation et de formation.

déi gréng proposent :

- de garantir une meilleure protection des données personnelles dans l'ère numérique ;
- de promouvoir un paysage de production audiovisuelle diversifié et d'assurer la diffusion de contenus socioculturels et artistiques de haute qualité ;
- d'établir des critères de qualité pour les subventions publiques à la presse et de ne pas baser ces aides uniquement sur le nombre de pages imprimées. Un nombre plus élevé de journaux ou de pages n'apporte pas forcément plus de journalisme de bonne qualité.
- de chercher des solutions, en coopération avec le conseil de la presse, afin d'améliorer la qualité du statut professionnel du « journaliste » ;
- d'étendre la mission de surveillance du Conseil national des programmes à tous les médias audiovisuels au Luxembourg.

2. Pour une scène culturelle diversifiée

La culture et l'art contribuent à l'orientation esthétique et éthique de notre société. La politique culturelle et l'art transculturel sont des instruments importants pour l'intégration, la compréhension entre les peuples et les relations internationales. Nous avons besoin d'une scène culturelle développée et diversifiée. Au cours des prochaines années, la politique culturelle doit se consacrer davantage aux personnes qui travaillent dans le domaine culturel.

La culture et l'art doivent également être encouragés dans les domaines où ces disciplines n'engendrent pas de « bénéfiques » directs. La culture est un facteur économique, mais elle ne peut pas être limitée à cet aspect. Elle doit, par principe, bénéficier d'un financement public. Le mécénat et la philanthropie peuvent jouer un rôle complémentaire, mais ils ne peuvent pas remplacer les fonds publics.

Nous nous engageons pour la liberté de la culture et des arts, même au-delà des courants grand public. Les jeunes en particulier ont besoin de lieux publics consacrés à la créativité et à l'échange. L'objectif de notre politique est de maintenir et de créer des institutions culturelles régionales, comme par exemple des maisons de la culture, des théâtres, des salles de répétition, des salles de représentation et d'exposition, des maisons de la jeunesse, etc. De même, nous souhaitons favoriser la coopération coordonnée entre ces institutions. Les acteurs culturels ont

également besoin d'un meilleur cadre général, leur situation sociale doit être améliorée et les jeunes artistes doivent être davantage soutenus.

déi gréng proposent :

- de réorganiser le fonctionnement des administrations culturelles et de rendre les mécanismes de financement plus transparents et efficaces ;
- d'élaborer un plan de développement culturel pluriannuel sur la base d'un « livre blanc » qui reprend l'offre et la demande, ainsi que les points forts et les points faibles de la scène culturelle ;
- de dresser un plan sectoriel pour la culture qui énumère les infrastructures existantes et celles qui restent éventuellement à créer et qui définit, respectivement coordonne les principaux axes du programme des différentes institutions ;
- de renforcer le profil des maisons de la culture régionales, en développant leur rôle de vecteurs régionaux de la culture, tout en leur laissant la liberté de créer leur propre image de marque culturelle ;
- de garantir une plus grande flexibilité en ce qui concerne le statut des acteurs de la culture et de l'art ;
- de créer une agence artistique et culturelle qui offre aux créateurs au Luxembourg une plateforme de promotion pour la Grande Région et au-delà ;
- d'intégrer des mesures culturelles dans la politique d'éducation et de formation, grâce à la promotion de la lecture auprès des enfants et des adolescents, à des visites régulières d'événements culturels ou artistiques dans le cadre du programme scolaire et à l'encouragement d'activités culturelles dans les écoles et les maisons de la jeunesse ;
- de mettre en œuvre la construction d'une nouvelle bibliothèque nationale de manière prioritaire et de développer le réseau régional de bibliothèques publiques.

3. Sport et loisirs

Dans notre société de performance, il est important de compenser les exigences de l'école et du travail par des activités sportives et, de manière plus générale, par des loisirs. Chaque être humain a besoin de trouver un équilibre en se dépensant physiquement, en se ressourçant par des activités créatives ou simplement en se déconnectant ou en « faisant le plein » d'énergie.

Le temps libre, c'est-à-dire le « temps dont on peut librement disposer », et les activités physiques doivent être encouragés dès le plus jeune âge. Ceci implique aussi une réorganisation de l'urbanisation et de l'aménagement des villages, étant donné qu'il faut prévoir suffisamment d'espace à cet effet, en particulier pour les enfants et les adolescents.

L'obésité et l'anorexie, qui indiquent un rapport difficile ou déséquilibré au corps, constituent deux sujets centraux des soins de santé chez les enfants et les adolescents. La qualité de vie pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens reste intimement liée à la possibilité de mener une vie saine et équilibrée, qui respecte l'esprit et le corps.

déi gréng proposent :

- de promouvoir de manière ciblée les sports de loisirs, afin de proposer aux citoyennes et à aux citoyens qui ne se destinent pas aux sports de compétition des espaces de loisirs et des activités sportives, tout en prenant en compte et en encourageant les capacités et les intérêts de chaque personne ;
- de mener des campagnes de sensibilisation afin de communiquer et d'encourager l'envie de bouger et d'établir des contacts sociaux ;
- de promouvoir une réorganisation de l'utilisation des surfaces afin de prévoir plus d'espace pour les activités de loisirs (les plaines de jeux, les terrains d'aventure, les maisons de la jeunesse, les maisons d'associations, les lieux de réunion et de rencontre, les sentiers de randonnées thématiques, etc.) ;
- d'accélérer le développement des centres de sports et de loisirs.

4. Tourisme

Le secteur du tourisme luxembourgeois se caractérise par un déséquilibre croissant entre le tourisme urbain et rural. Le nombre de campeurs dans l'Ösling et le Müllerthal diminue et le nombre des voyages d'affaires et d'amateurs de culture dans la ville de Luxembourg progresse.

déi gréng proposent :

- de lancer une campagne « Luxembourg for Tourism » sur le modèle du projet « Luxembourg for Finance ». L'objectif de cette initiative est de développer et de promouvoir une image cohérente du Luxembourg, qui doit tenir compte de l'ensemble des acteurs.
- de poursuivre la professionnalisation et l'interconnexion des structures touristiques existantes et de développer les Offices régionaux de tourisme (ORT) afin de soulager les représentants en partie bénévoles des syndicats d'initiative ;
- de réformer l'Office national du tourisme et de le transformer en établissement public avec une ouverture sur les acteurs économiques privés ;
- de repenser les stratégies publicitaires dans le domaine du tourisme. Il s'agit de définir les groupes cibles, de proposer des voyages d'aventure, de mener des campagnes de marketing adéquates pour les attractions touristiques (parc de Bettembourg, château de Vianden, etc.), de redorer le blason touristique du patrimoine culturel existant et de développer le tourisme culturel ;
- d'augmenter l'attrait des escapades ou des excursions d'une journée dans le pays et de mettre l'accent sur les zones de repos locales, respectivement de fournir plus d'informations sur l'offre de loisirs et d'événements culturels ;
- de miser sur le tourisme vert, la nature et les régions, tout en proposant des réserves naturelles, des parcs naturels, des produits typiques du pays, du folklore, de l'artisanat d'art, des manifestations locales, des randonnées pédestres et cyclistes comme principaux atouts de la Grande Région ;
- de repenser la politique de subventions de l'État et d'introduire des critères de compatibilité avec l'environnement (par exemple Ecolabel).



12. Affaires européennes et internationales

1. Paix et sécurité

Les États défaillants, le terrorisme international, le changement climatique, les crises liées aux ressources, la course aux armements et la prolifération des armes de destruction massive constituent les principaux risques pour la paix et la sécurité dans le monde. La politique de paix et de sécurité verte vise la protection des droits de l'Homme, la justice et la solidarité internationales, la durabilité, la non-violence et le renforcement du droit international.

déi gréng proposent :

- de se mobiliser pour une prise de décision à la majorité qualifiée dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et pour un pouvoir de codécision du Parlement européen ;
- de contribuer au renforcement des institutions des Nations unies, de leur personnel et de leur budget en mettant l'accent sur le multilatéralisme. Nous devons aspirer à un siège commun de l'UE au sein du Conseil de sécurité de l'ONU afin de refléter la configuration actuelle du monde.
- de refuser les « solutions » de conflits par la voie militaire. Sous certaines conditions, dans le cadre des Nations unies ou à la suite de la demande des pays concernés, les militaires peuvent cependant offrir une contribution nécessaire à la maîtrise de la violence, à la prévention de la violence et à la consolidation de la paix ;
- de renforcer la prévention civile de crises, autant pour la désescalade des conflits que pour l'élimination à long terme des causes des conflits et des violences ;
- de lutter contre la mainmise violente sur les ressources. L'accès aux ressources doit être assuré à l'aide d'une coopération équitable.

- de faire avancer les négociations de désarmement dans le monde entier à la fois pour protéger l'environnement et pour garantir la paix. Nous exigeons l'abandon de l'énergie nucléaire civile et militaire dans le monde entier. Les mines terrestres, les bombes à fragmentation et la munition à uranium doivent être interdites. Il en va de même pour les agents de combat biologiques et chimiques.
- de définir des critères clairs en matière de droits de l'Homme au niveau du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Économie qui doivent s'appliquer à toutes les relations bilatérales avec les pays situés en dehors de l'UE. Contrairement à la situation actuelle, le Luxembourg peut jouer un rôle dans le domaine de la démocratisation et du renforcement de l'État de droit. À titre d'exemple, nous nous mobilisons pour que notre pays utilise aussi ses excellentes relations économiques avec la Chine dans le domaine des droits de l'Homme et crée un institut pour la démocratie et les droits de l'Homme sino-luxembourgeois.
- d'encourager la professionnalisation de l'armée et de s'opposer à une armée constituée à la fois de volontaires et de professionnels, telle que prévue par la réforme de 2008. Étant donné que les missions auxquelles le Luxembourg participe ne sont pas sans danger, la formation, l'équipement et la rémunération des soldats doivent être adaptés à cette réalité.
- de créer une structure de recrutement et de sensibilisation dans le domaine de la politique de sécurité civile, pour tenter de compléter les structures existantes dans le domaine militaire et d'assurer la contribution du Luxembourg à la politique de sécurité et de défense européenne. Dans le domaine de la politique de sécurité civile, le Luxembourg ne peut pas servir de modèle européen. Alors que le Luxembourg participe à toutes les missions de l'OTAN, il néglige un grand nombre de missions de paix civiles de l'Union européenne.

2. Coopération au développement

Pour déi gréng, la politique de coopération au développement n'est pas une action caritative. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir qui contribue au développement des systèmes sociaux, de l'éducation, des compétences, du commerce équitable, de la protection des ressources naturelles et d'une politique mondiale de l'environnement. Le développement humain, la prospérité, la stabilité, la paix, la sécurité et la croissance économique sont les fruits d'une telle politique. Les Objectifs du millénaire de l'ONU et le concept de développement durable constituent les fils conducteurs de la politique de coopération au développement verte.

déi gréng proposent :

- de se mobiliser pour un commerce mondial équitable, pour un meilleur accès au marché des produits issus de pays en développement et pour la suppression des subventions à l'exportation de l'UE. Les pays en développement ont le droit de protéger les secteurs économiques en cours de construction et d'exclure les services d'intérêt général (par exemple l'eau, l'éducation, le système de santé) des règles de la libéralisation du marché. Nous sommes également prêts à signer la convention n°169 de l'OIT pour les droits des peuples indigènes.
- d'offrir à tous les États la possibilité de mener une politique alimentaire et agricole autonome et d'opter, par exemple, pour une politique d'approvisionnement plus indépendante ou pour l'interdiction des manipulations génétiques. Dans cette perspective, déi gréng encourageront à travers la politique luxembourgeoise de coopération une agriculture et une sylviculture durables et adaptées aux conditions locales.
- de se mobiliser en faveur d'une exploitation durable des ressources naturelles des pays en développement (par exemple les ressources minérales, les forêts, les eaux douces) et pour les conserver comme source de vie pour les générations futures. Pour ce faire, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement puissante, qui aborde enfin les problèmes mondiaux au même échelon que l'Organisation mondiale du commerce.
- d'accélérer l'amélioration des capacités et des compétences des administrations des pays partenaires dans le cadre de la coopération au développement, d'adapter les compétences sectorielles de la politique luxembourgeoise de développement aux exigences croissantes et de les renforcer par de nouveaux postes d'experts ;
- de soutenir les programmes internes des pays en développement, par exemple dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de créer des incitations pour les réformes et la bonne gouvernance. Grâce à une aide budgétaire directe indépendante des projets, nous cofinancerons des programmes publics de nos partenaires. Le cofinancement de projets privés (par exemple la microfinance) assurera une diversification économique et la création d'emplois dans des secteurs durables.
- d'impliquer davantage la société civile. Pour des raisons d'efficacité et de démocratisation de la politique dans les pays partenaires, déi gréng visent une plus forte implication de la société civile locale lors de l'élaboration de stratégies de développement. Au Luxembourg aussi, nous offrirons aux organisations non gouvernementales un accès aux commissions qui définissent les orientations de la politique de coopération luxembourgeoise et qui surveillent leur mise en œuvre.
- d'encourager l'égalité des chances entre femmes et hommes et de soutenir les femmes de manière plus ciblée. Les femmes jouent un rôle central dans la politique de développement verte. Nous souhaitons faciliter leurs tâches

traditionnelles (travail agricole, éducation des enfants, exécution des corvées ménagères, etc.) et renforcer leur rôle social et politique. Le Luxembourg s'engagera pour la préservation des droits des femmes, comme par exemple l'accès égal à une formation scolaire, leur droits fonciers et ceux de propriété.

- d'assurer une meilleure cohérence politique. En tant que membre de l'UE et de l'ONU et en tant que donateur international, le Luxembourg peut intervenir utilement afin d'amortir les répercussions négatives de la mondialisation, voire de les transformer en effets positifs. Le problème principal reste le manque de cohérence entre la politique commerciale, la politique économique, la politique sociale, la politique de l'environnement et la politique de développement au niveau national et européen. Le Luxembourg doit s'engager activement en faveur de politiques plus cohérentes.
- d'attacher plus d'importance aux produits issus du commerce équitable et d'une production durable dans le cadre des appels d'offres publics pour l'achat de biens et de services. Grâce à la coopération au développement, nous allons cependant également nous assurer que les normes environnementales, les normes sociales et les normes du commerce équitable revêtent une importance accrue au sein de l'administration publique des pays partenaires.

3. déi gréng: une voix forte pour l'Europe

a. Cœuvrer pour la paix, la solidarité, la démocratie et la protection du consommateur, de l'environnement et de la santé

L'Union européenne a assuré la paix, des progrès environnementaux et sociaux, ainsi qu'une grande stabilité économique en Europe. Bon nombre de progrès nationaux dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé et du consommateur n'ont pu être atteints que grâce à la politique de l'UE. Le rôle de chef de file mondial que l'UE joue dans les domaines de la lutte contre le changement climatique et de la détermination de normes environnementales et sociales internationales n'est qu'un exemple de l'importance du projet européen.

déi gréng ont toujours soutenu et continuent à soutenir avec ferveur l'approfondissement et, simultanément, l'élargissement progressif de l'UE. D'un œil très critique, nous constatons l'émergence de plus en plus de forces nationalistes hostiles à l'Europe et le triomphe des intérêts à court terme de certains grands groupes économiques. Ce type de situations porte atteinte au projet européen, ce qui met les acquis sociaux et environnementaux, ainsi

que les droits des consommateurs au sein des États membres sous pression. Les propositions de la Commission européenne, telles que la directive Bolkestein, la libéralisation des services postaux ou la libéralisation des soins de santé montrent que la libéralisation et, partant, la privatisation deviennent de plus en plus souvent une fin en soi. Les évaluations critiques et indépendantes des conséquences sociales et des répercussions sur la qualité des services publics font défaut.

Les gouvernements luxembourgeois aussi s'empêtrant de plus en plus souvent dans des contradictions ouvertes, en affirmant d'un côté qu'ils protègent les normes sociales et environnementales, ainsi que les droits des consommateurs et en défendant, de l'autre côté, une libéralisation agressive au Conseil de l'UE en matière de protection du consommateur et en prenant des positions discordantes. Ainsi, le Luxembourg essaye par exemple de s'affranchir de la solidarité européenne en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

50 ans après sa fondation, l'UE est en effet arrivée à une étape décisive. Les prochaines élections européennes doivent montrer clairement que l'UE ne se développe pas en une communauté économique dérégulée, mais qu'elle se réoriente de manière indépendante et courageuse en s'appuyant sur les valeurs de base européennes en matière de cohésion sociale, de solidarité et de responsabilité globale. Le traité de Lisbonne comporte des lacunes, mais il s'agit d'un compromis acceptable et réaliste et d'un premier pas dans cette direction. C'est pourquoi il doit entrer en vigueur aussi rapidement que possible, afin de préparer les institutions européennes à l'avenir.

Les positions nationales égoïstes constituent sans aucun doute une réponse erronée au développement vertigineux d'États comme la Chine et l'Inde. Seul un projet européen qui associe la croissance économique et l'ambition de développer des normes sociales et environnementales élevées peut garantir à la fois une prospérité économique et une protection sociale, tout en offrant à nos enfants la possibilité de mener une vie meilleure. Ce n'est qu'en changeant de cap que l'UE pourra relever les principaux défis : encourager l'innovation, assurer sa compétitivité, lutter contre le changement climatique, réduire le fossé entre les riches et les pauvres, promouvoir l'intégration et protéger ses citoyennes et ses citoyens des crises sociales et environnementales découlant de la mondialisation.

Les ministres verts au Conseil de l'UE et les députés européens verts au Parlement européen continueront à être les garants d'une politique environnementale et sociale progressiste. À travers leur engagement commun, les députés européens verts ont souvent fait la différence et permis l'adoption de normes environnementales et sociales avan-

cées, contrecarrant ainsi les marchandages des grands groupes parlementaires. Les Verts sont sans aucun doute le groupe politique le plus uni et le plus cohérent du Parlement européen. Ils ont montré qu'une telle démarche leur permet souvent d'être plus forts que les autres groupes. Ils ont réalisé un travail pionnier en empêchant une dilution complète de la directive REACH sur les substances chimiques, ils se sont imposés pour l'adoption d'un train de mesures ambitieuses sur le climat, ils ont fermement refusé la directive Bolkestein, ainsi que la directive sur le temps de travail et ils ont lutté contre une directive sur l'immigration purement répressive.

Au sein du Parlement européen, chaque voix compte. Chaque député peut activement influencer la législation européenne. Malgré le nombre relativement restreint de députés européens luxembourgeois, ces derniers peuvent exercer une grande influence au sein du Parlement européen en raison des lignes de partage politiques flexibles entre les groupes politiques. Ceci exige cependant des compétences et de l'engagement.

b. Nos priorités pour le Parlement européen

déi gréng proposent :

- d'approfondir la lutte contre le changement climatique au niveau européen. L'UE doit poursuivre sa politique climatique et s'engager pour l'adoption d'un accord international sur le climat qui devra remplacer le protocole de Kyoto. Il faut absolument intégrer l'ensemble des pays industrialisés et des économies émergentes dans l'accord. L'UE ne sera puissante au niveau international que lorsqu'elle aura elle-même entièrement appliqué ses principes et lorsqu'elle aura mis en œuvre avec détermination ses objectifs en matière d'énergies renouvelables, d'utilisation efficace des ressources et de réduction des émissions de CO₂. Le Luxembourg pourra atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables à travers une coopération avec ses pays voisins sous condition d'utiliser également tous les moyens nationaux disponibles. Nous solliciterons le Benelux pour des projets communs dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique.
- de supprimer, dans sa forme actuelle, la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), cofondée en 1957 par le Luxembourg. La partie du contrat qui encourage cette technique dangereuse, qui ne contribue ni de manière décisive à la lutte contre le changement climatique, ni à la sécurité d'approvisionnement, sera tout simplement supprimée. Les parties du traité EURATOM qui assurent le contrôle du matériel nucléaire (prévention de la prolifération nucléaire), seront prolongées et renforcées aussi longtemps qu'il existe des installations nucléaires.
- la création d'une Communauté européenne des énergies renouvelables (ERENE). Une telle organisation permet

à la politique énergétique de l'UE de miser sur l'efficacité énergétique et sur les ressources renouvelables et de tourner le dos aux énergies nuisibles pour la santé et l'environnement, telles que le charbon, le pétrole et l'énergie atomique. Le Luxembourg devrait créer une telle communauté ensemble avec les autres États membres de l'UE. La directive sur les énergies renouvelables, débattue sous l'égide du député européen Claude Turmes en tant que rapporteur du Parlement européen, constitue un progrès décisif : le XXI^e siècle sera le siècle des énergies renouvelables.

- de s'assurer que le XXI^e siècle sera synonyme d'une utilisation efficace des ressources. Il s'agit du seul moyen de garantir que les habitants des économies émergentes, telles que la Chine et l'Inde, mais aussi des pays en développement disposent de ressources suffisantes pour améliorer leurs conditions de vie sans dépasser sensiblement les limites des écosystèmes. À l'instar des autres pays industrialisés, l'UE doit réduire considérablement sa consommation démesurée de ressources. À cette fin, l'UE doit élaborer un plan de ressources pour 2020 afin de garantir que la consommation exagérée de ressources soit progressivement limitée à la consommation des ressources qui revient effectivement à l'UE si on la partage de façon équitable au niveau de la planète (empreinte écologique). Une telle politique aura également un impact positif sur l'économie. L'UE deviendra un précurseur dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement et des ressources. Par-là, elle contribuera également à limiter considérablement les guerres et conflits relatifs aux ressources.
- de tenir compte de la lutte contre le changement climatique dans le domaine du transport. L'industrie de l'automobile bloque des innovations nécessaires. Nous nous mobiliserons afin d'instaurer des niveaux de consommation de carburant nettement plus stricts pour les voitures particulières et les poids lourds. Le passage progressif aux voitures électriques roulant à l'électricité verte est plus que judicieux. Les voitures électriques ne sont cependant pas une solution parfaite sur le plan climatique et environnemental. En effet, la priorité doit incontestablement être donnée à une autre mobilité, qui vise les transports publics et la réduction du trafic individuel.
- de ne pas affecter trop lourdement les entreprises et les ménages lors de la transition du pétrole vers d'autres sources d'énergie. Nous nous engagerons en faveur d'un fonds structurel énergétique national coordonné par l'UE qui accélèrera la transition vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce fonds permettra de soutenir les ménages avec des mesures sociales et de subventionner les entreprises grâce à des programmes de soutien ciblés. Il sera constitué des recettes fiscales supplémentaires de l'État découlant de l'augmentation des prix de l'énergie, d'un impôt de spéculation qui sera introduit sur le marché du pétrole et des recettes obtenues dans le cadre du système européen d'échange de droits d'émissions.
- de se mobiliser pour que l'UE introduise de nouvelles règles destinées à endiguer les éléments trop spéculatifs du

monde financier et à les faire revenir sur la voie de la régulation. Les événements dramatiques qui se sont produits au cours du deuxième semestre de l'année 2008 sur les marchés financiers internationaux sont une conséquence directe d'une régulation financière insuffisante. Afin de minimiser les répercussions de la crise bancaire sur l'économie globale, déi gréng s'engage à adopter un programme d'investissement européen, qui sera financé par les fonds de la Banque européenne d'investissement et par une réaffectation des fonds structurels de l'UE. Ce programme doit notamment soutenir les activités du secteur de la construction par un vaste programme de rénovation du parc immobilier existant, des investissements plus rapides dans le domaine des énergies renouvelables et des mesures d'infrastructure ciblées, telles que l'expansion des transports publics. Un tel programme ne permet pas uniquement de créer des emplois, il contribue également à lutter contre la cause des tendances inflationnistes au sein de l'UE, à savoir la dépendance croissante au pétrole de plus en plus rare.

- de se mobiliser en faveur d'un protocole social de l'UE qui, sur le plan interne, protège le droit social et le droit du travail contre la libéralisation. Les normes sociales et les normes de protection du travail dans les États membres sont soumises à une pression croissante sous l'effet du marché unique de l'UE. Nous nous engagerons pour qu'il n'y ait pas de libéralisations supplémentaires dans le domaine des services publics et pour que les ouvertures de marché déjà effectuées soient évaluées de manière critique et indépendante. Nous lutterons pour que la législation sociale existante de l'UE ait la priorité sur les règles du marché intérieur. Ensemble avec d'autres États membres progressistes de l'UE, nous nous engagerons pour que des salaires et des revenus minimaux soient progressivement introduits dans l'ensemble de l'UE.
- de mieux protéger les intérêts des consommatrices et des consommateurs. En raison de la libéralisation des services, leurs intérêts sont soumis à une pression croissante. Il est de moins en moins clair quel droit est applicable pour les travaux réalisés sur commande ou les biens acquis sur Internet. Par ailleurs, l'exemple récent des jouets empoisonnés montre que l'auto-contrôle des entreprises ne suffit plus à garantir des produits sûrs et sains. Par conséquent, nous nous engagerons pour l'adoption d'une directive sur la protection du consommateur qui définit clairement les droits des consommateurs dans tous les domaines industriels et qui, en cas de litige, applique par principe le droit de leur État membre. Par ailleurs, nous contribuerons à accorder aux administrations publiques plus de droits et de compétences en matière d'autorisation et de contrôle des produits, à créer un label européen de sécurité et de santé obligatoire et contrôlé par l'État et à renforcer à nouveau les contrôles des produits aux frontières.
- de lutter contre l'augmentation de la circulation des poids lourds au sein de l'UE. Selon les prévisions, le nombre de poids lourds qui circulent sur notre réseau routier devrait s'accroître vertigineusement au cours des prochaines années. En tant que pays de transit situé au cœur de l'UE, le Luxembourg sera tout particulièrement affecté par

cette évolution. Ensemble avec nos pays voisins, nous introduirons un système de redevances routières pour les poids lourds, afin de déplacer le transport de marchandises sur les chemins de fer. Par ailleurs, nous nous engagerons en faveur d'un « plan Marshall européen pour une mobilité durable » disposant de suffisamment de fonds pour créer un réseau de chemins de fer de transit international qui assurera la circulation des personnes et des biens.

- de contribuer à lutter contre la concurrence fiscale entre les 27 États membres, afin de garantir des politiques publiques ambitieuses qui disposent des moyens financiers nécessaires. C'est pourquoi nous nous engageons pour une politique fiscale européenne avec des taux minimaux communs en matière d'imposition des entreprises et du capital et en matière de taxes environnementales.
- de mieux contrôler le travail des lobbys. L'influence croissante des entreprises sur l'élaboration des lois de l'UE devient de plus en plus incontrôlable, ce qui affaiblit la démocratie européenne. L'introduction d'un registre de lobbys obligatoire qui comprend tous les groupes d'intérêts actifs à Bruxelles reste l'une de nos priorités. En suivant l'exemple de déi gréng, tous les députés européens luxembourgeois devront divulguer leur situation financière. Par ailleurs, dans le cadre d'un mémorandum, nous définirons clairement les droits d'information et de participation des citoyennes, des citoyens et de la société civile en ce qui concerne la politique européenne du Luxembourg.
- de se mobiliser en faveur d'une réforme fondamentale de la politique agricole et de la politique de la pêche de l'UE, en accord avec les objectifs en matière d'environnement et de protection des animaux. Les subventions doivent être plus souvent affectées à des fins de protection des animaux. Nous nous engageons pour que l'interdiction de l'élevage de poules pondeuses soit mise en œuvre comme prévu en 2012, pour que la directive sur le transport et les conditions d'élevage et d'abattage des animaux reproducteurs soit sensiblement améliorée et pour que le clonage des animaux pour la production d'aliments soit interdit. Par ailleurs, nous nous engageons pour une UE sans OGM.
- d'encourager une politique d'immigration européenne active. Dans ce domaine, l'UE s'est jusqu'ici trop concentrée sur une politique purement répressive. Nous nous mobiliserons pour une directive européenne qui régleme l'immigration dans l'UE et qui reflète ainsi les besoins des économies et des sociétés européennes, tout en prenant en considération les défis auxquels sont confrontés les principaux foyers d'immigration. L'Europe a besoin d'immigration. Une forteresse Europe n'est pas seulement humiliante pour les personnes issues d'autres régions du monde, mais un tel développement est également contre-productif pour le bien-être sur le continent européen.

4. Le Luxembourg et l'Europe : plus de professionnalisme, de transparence et de contrôle

En matière de politique européenne, déi gréng s'engagent en premier lieu pour l'intérêt général de l'Europe. Dans les dossiers importants, nous tenons cependant compte des intérêts particuliers du Luxembourg. Au cours de la législature précédente, nous avons ainsi imposé des régimes spéciaux pour le Luxembourg dans certains domaines, tels que la directive sur la libéralisation des services postaux ou la libéralisation de l'énergie.

déi gréng proposent :

- de trouver un équilibre entre les spécificités du Luxembourg et l'intérêt général de l'Europe dans le domaine de la politique européenne. À l'avenir aussi, notre représentant(e) au sein du Parlement européen s'engagera pour les besoins particuliers du pays en étroite consultation avec le groupe des Verts au Luxembourg, tout en s'appuyant sur son expérience et ses bonnes relations avec les autres députés européens, le Conseil et la Commission.
- de mieux adapter le fonctionnement des ministères et des administrations à la politique européenne. Dans une UE qui ne cesse de s'élargir, la défense des intérêts d'un petit pays n'est pas une tâche facile. La politique européenne du gouvernement doit devenir plus professionnelle et plus coordonnée afin de relever ce défi. Dans tous les ministères, il est nécessaire de développer les compétences européennes et de renforcer les contacts avec les institutions de l'UE. Les qualifications techniques des fonctionnaires dans les administrations et les ministères qui s'occupent des dossiers de l'UE doivent être approfondies et la coopération et la coordination internes entre les administrations et les ministères, la Chambre des député-e-s et le Parlement européen doivent être améliorées.

L'importance croissante de l'UE entraîne également une nécessité accrue de contrôler la politique européenne du Luxembourg. Les citoyennes et les citoyens doivent connaître les positions que leur gouvernement défend à Bruxelles. déi gréng ont considérablement contribué à ce que la politique européenne du Luxembourg soit davantage débattue publiquement et à ce que les organisations non gouvernementales luxembourgeoises participent régulièrement et en temps opportun aux négociations de nouvelles lois européennes (directives sur le contrôle des produits chimiques, directive Bolkestein et directive sur le rapatriement des immigrants).

déi gréng proposent :

- d'élaborer, ensemble avec la société civile, un mémorandum pour la transparence de la politique européenne, en définissant clairement les droits de codécision et d'information des groupes parlementaires, des organisations non gouvernementales, des citoyennes et des citoyens. Les organisations intéressées de la société civile doivent obtenir des moyens spécifiques pour réaliser leur travail européen.

Un débat public présuppose un travail de formation et d'explication compétent et honnête sur le mode de fonctionnement, les contenus politiques, ainsi que les avantages et les inconvénients de l'UE.

déi gréng proposent :

- d'intégrer davantage la politique européenne dans les programmes scolaires. De plus, nous introduirons dans toutes les écoles des programmes d'échange entre les élèves luxembourgeois et européens. Ce n'est que de cette manière que nous pouvons réunir ce qui va ensemble.



Eis Leit

Europalësch

1. Claude Turmes
48 Joer
Lëtzebuurger
vun Esch/Uelzecht
Europadeputéierten
2. Núria Garcia
23 Joer
Lëtzebuurgerin
vun Diddeleng
Politikwëssenschaftlerin
3. Manuel Huss
28 Joer
Lëtzebuurger
vun Esch/Uelzecht
Politik- a Philosophiestudent
4. Christian Kmiotek
48 Joer
Lëtzebuurger
vu Jonglënster
Sozialpädagog, chargé de cours
LTPES an Uni Lëtzebuerg /
fräischaffenden Expert fir
Soziales, Bildung a Kultur
5. Maria Mendel-Ramalho
48 Joer
Portugisin
vun Nidderaanwen
Hausfra
6. Adri Van Westerop
51 Joer
Lëtzebuurgerin
vu Betzder
Employée a Gemengeréitin

Bezierk Süden

1. Felix Braz
42 Joer
vun Esch/Uelzecht
Deputéierten
Schäffen an der Gemeng Esch/Uelzecht
2. Josée Lorsché
47 Joer
vun Näertzeng
Léierin
Conseillère an der Gemeng Beetebuerg
3. Romain Becker
43 Joer
vu Péiteng
Employé beim Staat
Conseiller an der Gemeng Péiteng
4. Edmée Besch-Glangé
57 Joer
vun Holzem
Sekretärin vu Beruff, am Moment Hausfra
Conseillère an der Gemeng Mamer
5. Myriam Cecchetti
42 Joer
vu Suessem
Léierin
Conseillère an der Gemeng Suessem
6. Evandro Cimetta
42 Joer
vu Schuller
Generalkoordinator vu COPAS asbl
7. Monique Heinen
41 Joer
vun Diddeleng
Chargée de cours
8. Jean Huss genannt Muck
61 Joer
vun Esch/Uelzecht
Deputéierten
Conseiller an der Gemeng Esch/Uelzecht
9. Martin Kox
61 Joer
vun Esch/Uelzecht
Chirurg
10. Colette Kутten
57 Joer
vun Diddeleng
Däitschproff
Conseillère an der Gemeng Diddeleng
11. Georges Liesch
41 Joer
vun Déifferdeng
hält Schoul an engem private Lycée
Conseiller an der Gemeng Déifferdeng
12. Marion Muller
30 Joer
vun Esch/Uelzecht
Parlamentaresch Attachée
bei déi gréng
13. Laura Pregno
24 Joer
vun Zolver
Geografin
14. Servais Quintus
52 Joer
vu Monnerech
Gemengebeamten
Conseiller an der Gemeng Monnerech
15. Dagmar Reuter-Angelsberg
54 Joer
vu Suessem
vu Formatioun Kannerinfirmière
Schäffin an der Gemeng Suessem
16. Robert Rings
51 Joer
vu Suessem
Enseignant
Schäffen an der Gemeng Suessem
17. Nadine Schmit
26 Joer
vun Dippech-Gare
Studéiert Politik
Spriecherin vun déi jonk gréng
18. Josée-Anne Siebenaler-Thill
46 Joer
vun Uewerkäerjeng
Sportsproff an engem private Lycée
Conseillère an der Gemeng Käerjeng
19. Marianne Termont-Ihry
40 Joer
vu Lamadelaine
Léierin
20. Roberto Traversini
45 Joer
vun Déifferdeng
Gemengebeamten
Schäffen an der Gemeng Déifferdeng
21. Daisy Varandas
34 Joer
vun Déifferdeng
Léierin
22. Fränz Waldbillig
42 Joer
vun Diddeleng
Ausbildungs-Beroder
23. Jemp Weydert
55 Joer
vun Holzem
Informatiker
Conseiller an der Gemeng Mamer

Bezierk Zentrum

1. François Bausch
52 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Deputéierten
Fraktiounspräsident déi gréng
Schäffen an der Stad Lëtzebuerg
2. Viviane Loschetter
49 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Sozialpädagogin, Deputéiert
Schäffin an der Stad Lëtzebuerg
3. Claude Adam
50 Joer
wunnt zu Miersch
Deputéierten
Conseiller an der Gemeng Miersch
4. Carlo Back
56 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Nuklearingenieur, Bénévole bei der ONG
Pharmaciens sans frontières
Conseiller an der Stad Lëtzebuerg
5. Fabiana Bartolozzi
48 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Educatrice
Conseillère an der Stad Lëtzebuerg
6. Carlo De Toffoli
54 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Professer am LGL
Conseiller an der Stad Lëtzebuerg
Porte parole vun déi gréng
7. Jean-Paul Faber
65 Joer
wunnt zu Stroossen
Professer an der Pensioun
Schäffen an der Gemeng Stroossen
8. Danielle Fischer-Kass
45 Joer
wunnt zu Nidderaanwen
Hausfra an Ersatzléierin
Member vu verschidde Kommissiounen
an der Gemeng Nidderaanwen
9. Henri Goedertz
49 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Psycholog
10. Tom Graas
49 Joer
aus der Stad Lëtzebuerg
Journalist a fréieren RTL-Chefredakter
Parteisekretär vun déi gréng
11. Caroline Hoeltgen
41 Joer
wunnt zu Bartreng
am Bereich Kommunikatioun tätég
12. Karin Manderscheid
51 Joer
wunnt zu Hesper
Staatsbeamtin
Conseillère an der Gemeng Hesper
13. Tilly Metz
41 Joer
wunnt zu Siren
Professer am LTPES
Buergermeeschtesch vun der Gemeng
Weiler-la-Tour / Porte parole vun déi gréng
14. Gina Muller-Rollinger
53 Joer
wunnt zu Nidderaanwen
Hausfrau
Conseillère an der Gemeng Nidderaanwen
15. Liz Paulus
44 Joer
wunnt zu Bereldeng
Emweltpädagogin
Conseillère an der Gemeng Walfer
16. Paul Ruppert
50 Joer
wunnt zu Sandweiler
Fraktiounssekretär / Fréiere Mataarbecher
vun Mouvement Ecologique/Oeko-Fonds
Schäffen an der Gemeng Sandweiler
17. Philippe Schockweiler
23 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Student
Member vun der Jugendkommissioun an
der Stad Lëtzebuerg
Porte parole déi jonk gréng
18. Sam Tanson
31 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
Affekotin / Freelance Kulturjournalistin
19. Patricia Taziaux
38 Joer
wunnt an der Stad Lëtzebuerg
EU-Beamtin
Member vun der Urbanismuskommissioun
an der Stad Lëtzebuerg
20. Roland Tex
51 Joer
wunnt zu Alzeng
Eisebunner
Conseiller an der Gemeng Hesper
21. Pierre Weiland
54 Joer
wunnt zu Bartreng
Ingénieur industriel
Conseiller an der Gemeng Bartreng

Bezierk Norden

1. Camille Gira
50 Joer
vu Biekerech
Deputéierten
Buergermeeschter an der
Gemeng Biekerech
2. Marthy Thull
53 Joer
vun Ettelbréck
Hausfra
Conseillère an der Gemeng Ettelbréck
3. Baldassi-Wagner Monique
45 Joer
vun Ell
Hausfra
Schäffin an der Gemeng Ell
4. Buck Myriam
27 Joer
vun Dikrech
Diploméiert Educatrice
Member vun der Umwelt- an
Sportskommissioun an der Gemeng
5. Hamen Nico
50 Joer
vun Drauffelt
Ingénieur-technicien CFL a BIO-Bauer
6. Hengen Tim
26 Joer
vun Huewel
Professeur-stagiaire
en sciences économiques et sociales
Schäffen an der Gemeng Biekerech
7. Junk Jacquot
52 Joer
vun Reiler
Ingénieur-technicien, Privatbeamten
Conseiller an der Gemeng Clief

8. Schoellen Christiane
48 Joer
vun Ettelbréck
Infirmière psychiatrique
9. Thillen Frank
44 Joer
vun Dikrech
Professer am secondaire
Schäffen an der Gemeng Dikrech

Bezierk Osten

1. Kox Henri
47 Joer
vu Réimech
Professeur-Ingénieur
Deputéierten; Schäffen an der Gemeng
Réimech, ab 11/2009 Buergermeeschter
2. Dieschbourg Carole
31 Joer
vun Iechternach
Historikerin a Germanistin
Schafft am Famijebetrieb "Moulin J.P.
Dieschbourg"
3. Aenderkerk Raymond
48 Joer
vu Betzder
Agrar-Ingenieur bei der Stéftung Hëllef fir
d'Natur; President vum Haus vun der Natur
4. Beissel Marianne
44 Joer
vu Réimech
Bankemployée
Schäffin an der Gemeng Réimech

5. Gary Aly
58 Joer
vu Gréiwemaacher
Bankemployé an der Pensioun
Conseiller an der Gemeng
Gréiwemaacher
6. Juchems-Steinbach Chantal
39 Joer
vu Rued-Sir
Employée bei Bio-LABEL
Member vun der Klimabündnis-
kommissioun vun der Gemeng Betzder
7. Schleck Steve
32 Joer
vu Mondorf
Fonctionnaire bei der Post
Schäffen an der Gemeng Mondorf

